

**ACTION
CONTRE
LA FAIM**

ENQUÊTE EXPLORATOIRE MULTISECTORIELLE

**GRAND CENTRE ET NORD DE
MARSEILLE
NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2020**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE.....	3
CONTEXTE	4
MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....	6
PROTECTION DES DONNÉES	7
LIMITES DE L'ENQUÊTE ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	7
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	8
PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	12
A. PROFIL DES PERSONNES INTERROGÉES.....	12
1. UN PANEL DE REONDANT·E·S FÉMININ EN RAISON DU SOUTIEN REÇU	12
2. DES FAMILLES VIVANT DANS LES POCHES DE PAUVRETÉ DE MARSEILLE	13
3. DES FAMILLES CUMULANT PLUSIEURS VULNÉRABILITÉS	14
A. SURREPRÉSENTATION DE FAMILLES NOMBREUSES ET MONOPARENTALES.....	— 14
B. DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEXES.....	— 16
B. L'ÉPIDÉMIE ET SES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE PRÉCARISENT LES PLUS VULNÉRABLES.....	18
1. DES RESSOURCES FINANCIÈRES QUASI NULLES.....	18
2. DES CHARGES FIXES NE POUVANT ÊTRE RÉDUITES QU'À LA MARGE	21
C. UNE INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ALARMANTE	24
1. L'ALIMENTATION, UN MARQUEUR DES INÉGALITÉS SOCIALES	24
2. UNE FORTE DÉPENDANCE À L'AIDE ALIMENTAIRE.....	25
3. RESTRICTION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE PENDANT LE DEUXIÈME CONFINEMENT	27
4. L'INDICE DOMESTIQUE DE LA FAIM PRÉOCCUPANT	28
D. MODALITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE PRÉFÉRÉE	32
E. L'HABITAT DES PERSONNES INTERROGÉES : UN TROMPE L'ŒIL.....	34
1. UNE NON REPRÉSENTATION DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE, DE SQUATS OU BIDONVILLES	34
2. UNE FAIBLE PART DE PERSONNES VIVANT EN HÉBERGEMENT D'URGENCE	35
3. LE PARADOXE DES LOGEMENTS PERSONNELS	35
A. UNE PART LIMITÉE DE LOGEMENTS SOCIAUX.....	— 35
B. UNE PART IMPORTANTE DE LOGEMENTS PRIVÉS IMPACTANT LE BUDGET DES FAMILLES	— 36
F. UN ACCÈS À L'HYGIÈNE RESTREINT, D'AUTANT PLUS PROBLÉMATIQUE EN PÉRIODE ÉPIDÉMIQUE	37
G. UN ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL COMPLEXE ET LIMITÉ	39
H. LES AUTRES BESOINS	42
CONCLUSION	44
RECOMMANDATIONS	45
CONTACTS	46
ANNEXES.....	47
ANNEXE 1: PAUVRETÉ LIÉE À UNE PRIVATION MATÉRIELLE	47
ANNEXE 2 : COMPOSITION DU KIT HYGIÈNE	49

INTRODUCTION

A. OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Après plusieurs années de veille sur la situation sociale en France, Action contre la Faim (ACF) a lancé en 2019 ses premières interventions opérationnelles. La ligne directrice d'ACF consiste à mettre son expertise humanitaire à disposition des acteurs du soutien aux plus précaires pour les aider à faire face aux enjeux et défis qu'ils rencontrent. Ces derniers sont nombreux : augmentation de la précarité, diversification des profils et des besoins, augmentation des barrières d'accès aux droits essentiels et du non recours, diminution des moyens etc. La stratégie d'intervention ACF s'inscrit dans une optique de non-substitution aux institutions publiques et de non-concurrence avec les acteurs associatifs déjà présents, hormis si des besoins immédiats non couverts nécessitent une intervention directe urgente.

Ce positionnement s'est renforcé suite à la crise liée à l'épidémie de la COVID-19. C'est à cette occasion qu'ACF a initié des interventions sur le territoire marseillais en avril 2020, en partenariat avec 28 acteurs associatifs et citoyens locaux (Restos du cœur, Médecins du monde, Secours catholique, divers acteurs citoyens, etc...). Son implication progressive sur le territoire, dans un esprit de collaboration et de complémentarité, ainsi que son expertise, ont amené ACF à s'investir dans diverses initiatives de coordination et de mutualisation des moyens nées pendant la 1ère vague.

Cette présence locale, et les leçons tirées de la première réponse d'urgence, ont permis à ACF de faire preuve de réactivité lors de la deuxième vague

de la COVID-19 à l'automne 2020. ACF a ainsi relancé dès début novembre 2020, en partenariat avec l'association marseillaise AOUF, une réponse d'accès à l'hygiène, "Massilia Couches System 2 (MSC 2)". Ce projet a permis d'appuyer plus de 80 acteurs, collectifs citoyens et associations de proximité, proches des besoins des personnes accompagnées en fournissant plus de 6000 kits d'hygiène bébés et accompagnants.

La nécessité d'améliorer la connaissance de la situation socio-économique des personnes en situation de précarité soutenues par ces collectifs et associations de proximité ainsi que leurs besoins non couverts ont été soulevés dans de nombreuses discussions et instances de coordination. C'est dans cette optique que l'équipe d'ACF à Marseille a mené une enquête exploratoire afin de :

- 1) Comprendre qui sont les ménages faisant appel aux associations et collectifs de solidarité de proximité ;
- 2) Comprendre quels sont les besoins de ces ménages ;
- 3) Comprendre l'impact du second confinement sur ces derniers ;
- 4) Documenter et informer les acteurs associatifs et institutionnels sur le profil et les besoins de ces ménages ;
- 5) Formuler des recommandations.

CONTEXTE

À MARSEILLE



**200 000
PERSONNES SUR 860
000 HABITANT.ES
SONT CONSIDÉRÉ.ES
COMME PAUVRES**

Avec un taux de pauvreté de 26 %¹, soit 11,2 points de plus que qu'en France en 2018 (14,8 %), Marseille fait partie des villes de plus de 200 000 habitants dans laquelle ce taux est le plus important. Le revenu médian² par Unité de Consommation (UC)³ à Marseille (19 010 €) est plus faible que la moyenne nationale (22 077 €)⁴. **Sur une population totale de 860 000 marseillais⁵, 200 000 personnes, soit près d'un habitant sur quatre, sont considérées comme pauvres.**

Outre son classement parmi les villes de plus de 200 000 habitants, Marseille se caractérise par des inégalités territoriales très fortement marquées. Aux arrondissements du Grand Centre (1er, 2ème, 3ème) et du Nord (14ème et 15ème), dans lesquels la pauvreté et la précarité sont concentrées, font face les arrondissements du Sud-Ouest et du 12ème, considérés comme les arrondissements aisés de la ville.

Ces inégalités se traduisent par un taux de pauvreté qui diffère fortement entre ces deux zones géographiques. Allant de 12 % dans le 8ème à 15 %

	Taux pauvreté %	Revenu Médian par UC (€)
3^{ème}	53	12 630
15^{ème}	45	13 880
14^{ème}	42	14 480
2^{ème}	41	14 480
1^{er}	40	15 040
16^{ème}	27	18 090
13^{ème}	28	18 510
Marseille	26	19 010
4^{ème}	23	19 080
10^{ème}	23	19 120
5^{ème}	24	19 230
11^{ème}	20	20 790
6^{ème}	19	22 220
9^{ème}	15	22 830
12^{ème}	12	23 750
7^{ème}	13	24 830
8^{ème}	12	25 620

¹ INSEE 2018. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian soit 1 063 € pour une personne seule, 1 381 € pour une famille monoparentale et 2 444 € pour une famille avec deux enfants.

² INSEE 2018. Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, soit 50 % de la population qui a un revenu inférieur et 50 % un revenu supérieur

³ Permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente en divisant le revenu par le nombre de personnes au regard de leur âge.

⁴ INSEE Revenu disponible des ménages par habitant dans l'UE en 2017

⁵ Recensement 2015

35

**QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA
VILLE SOIT
27%
DE LA POPULATION**



**CES ARRONDISSEMENTS
REGROUPENT DES **80%**
QUARTIERS PRIORITAIRES
DE LA VILLE**

dans le 9ème, le taux de pauvreté explose dans les arrondissements du Grand Centre (40 % dans le 1er à 53 % dans le 3ème) et dans le Nord (28 % dans le 13ème à 45 % dans le 15ème)⁶.

Les différences territoriales suivent les mêmes écarts au niveau du revenu médian par UC, qui est inférieur à 8 900 € dans de nombreux quartiers du 3ème, du 14ème et du 15ème, alors qu'il s'élève à plus de 22 800 € dans de nombreux quartiers du 6ème, 7ème, 8ème et 12ème.

Ville	Taux de pauvreté (%)
Marseille 3ème	52,8
Grigny	44,8
Clichy-sous-bois	44,5
Marseille 15ème	43
Roubaix	42,3
Marseille 2ème	41,9
Aubervilliers	41,9
La Courneuve	41,7
Marseille 1er	41,6
Garges-lès-Gonesse	41
Marseille 14ème	39,6

Ainsi, si l'on considère les arrondissements comme des villes à part entière, 5 arrondissements de Marseille se classaient parmi les 11 villes dans lesquelles le taux de pauvreté était le plus important du territoire national en 2013 selon l'INSEE.

Alors que la ville comprend 35 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)⁷ regroupant 236 000 personnes⁸, soit 27 % de la population, les arrondissements du Grand Centre (1er, 2ème et 3ème) et du Nord (13ème, 14ème et 15ème) concentrent à eux seuls 80 % des QPV de la ville (28). Le 15ème arrondissement regroupe à lui seul 34 % des QPV (12).

Cet écart territorial et cet isolement, toujours plus importants, des populations précaires visibles ou invisibles a incité ACF à se concentrer sur ces territoires et à leur donner la parole afin d'analyser leur situation socio-économique et l'impact de la pandémie sur elles.

⁶ INSEE 2018

⁷ Un QPV est un territoire qui a été identifié comme présentant un fort dysfonctionnement, un fort niveau de précarité de sa population, sur la base des revenus déclarés à L'INSEE. Les pouvoirs publics doivent dans ces territoires, adopter une politique de soutien renforcée et adaptée à la situation de la population

⁸ 2020 Construire la Métropole Aix-Marseille-Provence de 2030 Institut Montaigne.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

92

MÉNAGES
ENQUÊTÉS



Cette enquête cible des ménages accompagnés par des associations et collectifs de proximité résidant majoritairement dans les 3ème et 15ème arrondissements de la ville de Marseille.

Les six collectifs et associations que sont *La fraternité de la Belle de Mai*, ASEPA, *Rebondir 13*, *La maison des familles des Buissonnets*, *Collectif des Habitants organisés du 3ème* et *Colis du cœur* ainsi que leur public nous ont accueillis et permis de faciliter cette enquête.

La sélection des associations et collectifs de proximité s'est basée sur leur volontariat. Leur nombre a été adapté à la capacité opérationnelle d'ACF de mener cette enquête exploratoire. De plus, afin de garantir l'anonymat des personnes répondantes et de rationaliser l'utilisation de moyens humains limités (10 bénévoles ACF), l'enquête a été proposée en priorité aux collectifs et associations accompagnant plus de 15 ménages, identifiés via l'action "Massilia Couches System 2" menée par l'association AOUF et ACF.

Deux structures sont situées dans le quartier de la Belle-de-Mai dans le 3ème arrondissement et trois dans le 15ème arrondissement : une dans le quartier de la Cabucelle, une dans le quartier de Saint-Jérôme et une dans le quartier de Saint-Louis.

Durant les distributions de kits hygiène, organisées



100%
**DES PERSONNES
INTERROGÉES
ONT REÇU UN KIT
D'HYGIÈNE "BÉBÉ ET
ACCOMPAGNANT"**

par ces structures, les enquêteurs ACF ont interrogé en moyenne 15 % des personnes destinataires d'un kit hygiène « bébé et accompagnants ».

N'ayant pas eu accès aux listes des bénéficiaires des collectifs et associations, les enquêteurs-trices ont effectué la sélection des personnes à interroger sur site, en fonction de leur consentement, tout en essayant de respecter une diversité de genre et d'âge.

92 personnes, représentant 92 ménages, ont ainsi été interrogées lors des distributions. 100 % des personnes interrogées ont reçu un ou plusieurs kits hygiène « bébé et accompagnants ». 72 % ont en parallèle bénéficié de distributions de vêtements et 2 % ont obtenu le kit hygiène avec un colis alimentaire.

Les données ont été collectées par des bénévoles formé·e·s par ACF. 96 % des questionnaires ont été menés sur le site des distributions. 4 % ont été menés par téléphone, lorsque les lieux de distribution ne permettaient pas de mener les enquêtes tout en respectant les mesures de distanciation nécessaires dans le contexte épidémique du second confinement.

Les questionnaires ont été réalisés du 23 novembre 2020 au 16 décembre 2020, via le logiciel Kobo Collect⁹, permettant une centralisation rapide et sécurisée des données. En moyenne, chaque questionnaire a duré 25 minutes, soit un total d'environ 38 heures d'entretien avec les ménages interrogés.

L'enquête a permis de collecter des informations générales sur le profil « socio-économique » des personnes interrogées, leurs besoins en hygiène et alimentaires ainsi que leur niveau d'accès à l'accompagnement social et à des aides d'urgence pour couvrir leurs besoins essentiels.

Les informations collectées sont complétées et illustrées par des retours qualitatifs des enquêtrices et enquêteurs ayant mené·e·s l'enquête.

PROTECTION DES DONNÉES

Bien que la réalisation de cette enquête n'ait pas nécessité la collecte d'informations d'identification nominatives des ménages enquêtés, ACF a restreint l'accès à la base de données des informations collectées. La protection des données étant une priorité pour ACF, la diffusion de ces informations est contrôlée.

LIMITES DE L'ENQUÊTE ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Du fait de la méthodologie d'enquête préalablement décrite, l'échantillonnage ne permet pas une extrapolation parfaite des résultats sur l'ensemble de la population vivant dans les quartiers ciblés. Cette enquête permet toutefois de mettre en lumière les grandes tendances observables chez les familles avec jeunes enfants bénéficiant d'un soutien de proximité.

De plus, les limites budgétaires n'ont pas permis de financer de l'interprétariat lors de cette enquête, ce qui a pu limiter la représentation des personnes allophones. Afin de parer cette difficulté, ACF a mobilisé autant que possible des bénévoles ayant des compétences linguistiques. ACF considérera particulièrement cet enjeu dans la planification des prochaines enquêtes menées avec ses partenaires.

⁹ Questionnaire disponible sur demande, aux contacts indiqués en fin de rapport

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La présentation des résultats et leur analyse sont composées de sept parties.

1- LE PROFIL DE LA POPULATION INTERROGÉE

- 92 ménages enquêtés ;
- 88% des personnes interrogées sont des femmes ;
- 61% des personnes interrogées ont entre 25 et 39 ans ;
- Le nombre moyen de personnes dans les ménages enquêtés est de 4,5, soit près du double de la moyenne régionale (2,13) et nationale (2,2) ;
- 47 % des ménages interviewés ont un mono parent à leur tête ;
- 86 % des personnes rencontrées sont extracommunautaires à l'Union Européenne et à l'espace Schengen.

2- L'EPIDÉMIE ET SES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE PRÉCARISENT LES PLUS VULNÉRABLES

- Chute de 21 points, de 39% à 18,5%, des ménages ayant des sources de revenus informels, en conséquence du second confinement ;
- En miroir, augmentation de plus de 13 points des familles n'ayant aucune source de revenu, passant de 5,4 % avant le confinement à 18,5 % pendant le second confinement ;
- 43% de ménages endettés.

3- UNE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ALARMANTE

- Le score final de l'indice domestique de la faim (HSS¹⁰) présente une situation alimentaire alarmante : 8% des ménages sont en situation de « faim sévère », 37% en situation de « faim modérée » et 55% présentent un niveau de « faim faible » ;
- Dans 69 % des ménages interrogés, il est arrivé au moins un jour dans les 30 derniers jours qu'il n'y ait rien à manger à la maison. Pour 29 % des ménages cela est arrivé plus de 10 jours dans le mois précédent ;
- 31 % des personnes interrogées mentionnent qu'elles ou un membre de leur ménage est allé se coucher en ayant faim au moins une fois lors des 30 jours précédents l'enquête. Cela est arrivé plus de 3 fois pour 26 % des ménages interrogés ;
- Dans 17 % des ménages interrogés, un ou plusieurs membres du ménage n'ont pas mangé pendant une journée et une nuit entière (24 heures). Pour 10 % des ménages, cela est arrivé plus de 3 fois ;
- 61 % des ménages interrogés ont bénéficié d'aide alimentaire pendant le second confinement. C'est la principale source d'approvisionnement de 37 % des ménages ;
- 33% des personnes enquêtées mentionnent que le nombre de repas par jour et par adulte a diminué pendant le deuxième confinement ;
- 19 % des personnes enquêtées mentionnent que le nombre de repas par jour et par enfant a diminué pendant le deuxième confinement ;
- 67 % des personnes interrogées déclarent préférer recevoir de l'aide alimentaire sous forme de chèques service (36%) ou d'argent (liquide/carte) (31%).

10 HHS : indicateur simple pour mesurer la faim en zones d'insécurité alimentaire. LE HHS est différent des autres indicateurs de l'insécurité alimentaire dans les ménages dans la mesure où il a été spécialement développé et validé pour un usage interculturel. (Cf. définition et Guide de mesure)

4- L'HABITAT DES PERSONNES INTERROGÉES : UN TROMPE L'ŒIL

- 79% des personnes enquêtées vivent dans leur propre logement, 12% sont hébergées chez un tiers, 6,5 % dorment dans des lieux d'hébergement ;
- Parmi les 79 % de ménages résidant en logement personnel, 75,5 % sont dans le parc privé, 20,5 % vivent dans des logements sociaux et 4% ne disposent d'aucun bail locatif ;
- Parmi les ménages endettés (43% des ménages interrogés), cette dette a un rapport à l'habitat pour 72% d'entre eux. 36% des personnes endettées le sont à cause de loyers impayés et 36% le sont du fait d'un retard de paiement des factures courantes.

5- UN ACCÈS À L'HYGIÈNE RESTREINT, D'AUTANT PLUS PROBLÉMATIQUE EN PÉRIODE ÉPIDÉMIQUE

- 55 % des personnes interrogées ont mentionné manquer de lessive, 49 % de savon et 39 % de couches ;
- Afin de pallier au manque de lessive, 39 % de ces ménages réduisent la fréquence de lavage des vêtements, 34 % font des lessives à la main et 18 % priorisent le lavage des vêtements des enfants par rapport à ceux des adultes ;
- Pour parer au manque de savon, 30 % de ces ménages espacent le nombre de douches, 24 % se lavent exclusivement à l'eau et 18 % utilisent des produits de substitution ;
- Concernant le manque de couches, 42 % de ces ménages dépendent de distributions, 25 % dépendent des dons de tiers (familles, amis, proches), 17 % changent moins souvent le bébé et 17 % utilisent des tissus ou autre matière afin de pallier au manque.

6- UN ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL COMPLEXE ET LIMITÉ

- 60% des ménages interrogés déclarent avoir rencontré un.e assistant.e social.e en 2020 ;
- 67% des personnes ayant eu un contact avec un.e assistant.e social.e estiment que ce contact n'est ni suffisant ni assez régulier pour répondre à leurs besoins ;
- 64% des personnes interrogées déclarent rencontrer des difficultés à entrer en contact avec les services sociaux ;
- 67% des personnes interrogées se tournent avant tout vers des proches afin d'obtenir des informations : 44% vers des amis ou de la famille et 23% vers des voisins.

7- LES AUTRES BESOINS DES PERSONNES INTERROGÉES

- En dehors du secteur alimentaire, qui est cité comme un besoin par 61% des enquêtés.es, l'enquête démontre que les familles interrogées ont d'autres besoins non couverts, liés à l'accès au logement (55%), à l'aide juridique (36%), à l'accès à des vêtements (34%) et au transport (34%).

Les sept parties sont développées ci-après, permettant une analyse détaillée des données récoltées.

ENQUÊTE SUR LES BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ-

MARSEILLE CENTRE ET NORD

PROFIL DES PERSONNES INTERROGÉES

92

MÉNAGES *
ENQUÊTÉS



* EN MOYENNE UN MÉNAGE
COMpte 4,5 PERSONNES

88%



DES PERS. INTERROGÉES
SONT DES FEMMES

61% 25-39 ans

ÂGE DES PERS. INTERROGÉES

47%

SONT DES FAMILLES
MONOPARENTALES



86%

SONT EXTRA-COM-
MUNAUTAIRES À
L'UNION
EUROPÉENNE ET À
L'ESPACE SCHENGEN.

SITUATION DES
PERSONNES
INTERROGÉES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET L'IMPACT DU **SECOND CONFINEMENT**

18,5%

5,4%

**AUGMENTATION DE 13
POINTS DES FAMILLES
N'AYANT AUCUNE
RESSOURCE**

39%
18,5%

**LA PART DE
L'ACTIVITÉ
INFORMELLE A
CHUTÉ DE 20,5
POINTS**

43%
**DES MÉNAGES
ONT DÉCLARÉ
ÊTRE **ENDETTÉS****

ACCÈS À L'HYGIÈNE

BARRIÈRES D'ACCÈS À L'HYGIÈNE

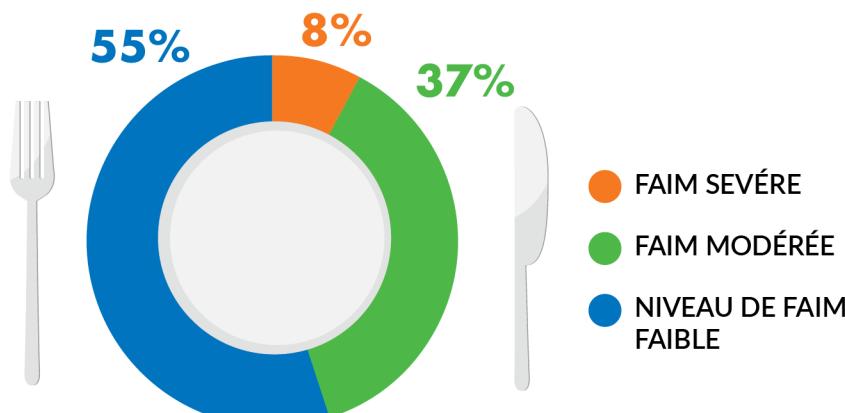


49% DES RÉPONDANT.E.S ONT MANQUÉ DE SAVON

55% DES RÉPONDANT.E.S ONT MANQUÉ DE LESSIVE

39% DES RÉPONDANT.E.S ONT MANQUÉ DE COUCHES

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



SCORE HSS DE LA SITUATION ALIMENTAIRE DES PERSONNES INTERROGÉES

69% DES MÉNAGES ONT PU NE RIEN AVOIR À MANGER À LA MAISON PAR MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES DANS LE MOIS*

*AU MOINS UNE FOIS DANS LE MOIS

ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



64% DES PERS. INTERROGÉES RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC LES SERVICES SOCIAUX

AUTRES BESOINS NON COUVERTS



55% ACCÈS AU LOGEMENT



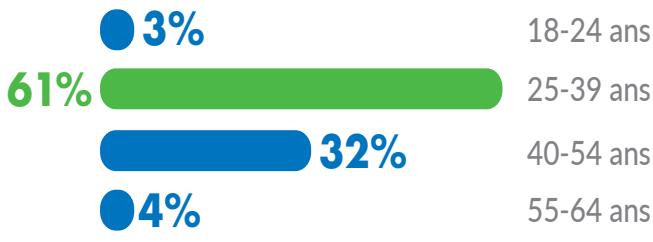
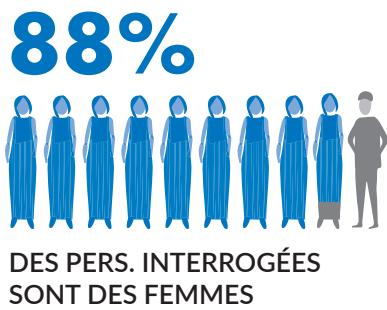
36% AIDE JURIDIQUE

POURCENTAGE DE PERSONNES AYANT DES BESOINS NON-COUVERTS DANS D'AUTRES DOMAINES

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

A. PROFIL DES PERSONNES INTERROGÉES

1. 1. UN PANEL DE REPONDANT·E·S FÉMININ EN RAISON DU SOUTIEN REÇU



NB : La forte représentation des personnes âgées de 25 à 54 ans s'explique par la nature du soutien proposé. En effet, le kit hygiène « bébé et accompagnants » reçu pendant les enquêtes s'adresse aux familles ayant un enfant en âge de porter des couches. Les résultats ne sont donc pas extrapolables à l'ensemble du public

Au total, sur 92 personnes interrogées durant l'enquête, 88% étaient des femmes (81) et 12% des hommes (11). La moyenne d'âge des répondant·e·s est de 37,4 ans, avec un panel allant de 23 ans pour la femme la plus jeune à 63 ans pour l'homme le plus âgé.

En regroupant 61 % des personnes interrogées, la catégorie des 25 à 39 ans représentent la grande majorité du panel. Cette tranche d'âge est suivie par les personnes âgées de 40 à 54 ans, qui représentent 32 % de l'échantillon.

soutenu par les différents collectifs et associations de proximité ayant facilité cette enquête, ni à la population de territoire. Ils donnent cependant des tendances intéressantes et permettent d'identifier des éléments de réflexion et/ou d'action sur ces territoires.

2. DES FAMILLES VIVANT DANS LES POCHE DE PAUVRETÉ DE MARSEILLE

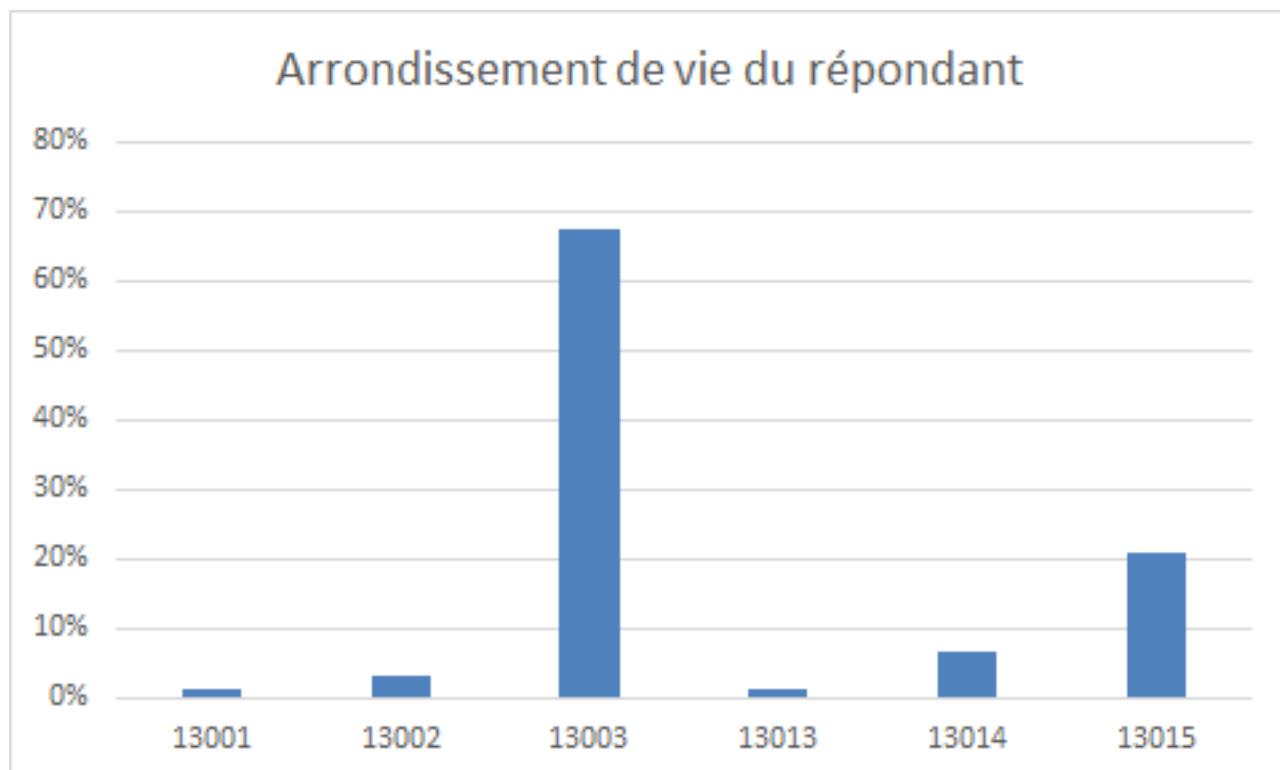
Dans le cadre de l'enquête menée, 67 % des personnes interrogées vivent dans le 3ème arrondissement, 21 % de l'échantillon vit dans le 15ème arrondissement et 7 % dans le 4ème arrondissement. La forte représentation du 3ème s'explique par le fait qu'une association intervenant sur ce territoire a regroupé à elle seule 70 % des personnes enquêtées du fait de sa file active plus importante que les associations et collectifs intervenant dans le 15ème arrondissement.

Parmi la population vivant dans le 3ème, 55 % vivent dans le quartier de Saint-Mauront et 36 % dans le quartier de la Belle de Mai. Les autres quartiers représentés sont La Villette (2 ménages) ; Bon Secours (2 ménages) et Saint-Lazare (1 ménage).

Concernant le 15ème arrondissement, une grande majorité des ménages vivent à La Cabucelle (67 %) suivi du quartier Saint Louis (22 %).

NB. Afin de rendre la lecture plus simple, nous nommerons le ménage vivant dans le 1er, les 3 ménages vivant dans le 2ème et ceux vivant dans le 3ème arrondissement comme les ménages vivant dans les quartiers du Grand Centre de la ville.

Nous ferons de même pour le ménage vivant dans le 13ème arrondissement et les 6 ménages vivant dans le 14ème arrondissement (4 dans le quartier Le Canet et 2 dans le quartier Saint-Barthélemy) qui seront intégrés avec les ménages du 15ème arrondissement comme les ménages des quartiers Nord.



3. DES FAMILLES CUMULANT PLUSIEURS VULNÉRABILITÉS

A. SURREPRÉSENTATION DE FAMILLES NOMBREUSES ET MONOPARENTALES

En moyenne, les ménages interrogés sont composés de 4,5 personnes. Cette composition est deux fois plus élevée que celle de la moyenne des ménages à Marseille et en France, qui ont respectivement été évaluées à 2,13 et 2,2 en 2017¹¹.

Les familles enquêtées sont donc qualifiables de « familles nombreuses », ce qui, selon une étude sociologique menée en 2007 par Merllié et Monso¹², est un facteur aggravant de pression économique et en particulier dans les catégories populaires. Cette étude prouve par ailleurs la corrélation entre le nombre d'enfants et leur parcours scolaire. Confrontés à certaines difficultés comme le

surpeuplement de l'habitat, le manque de matériel scolaire etc., les enfants de familles populaires nombreuses font face à des défis supplémentaires pouvant nuire à leur apprentissage.

Cela amène à penser que ce facteur peut nuire à la mobilité sociale à long terme risquant d'affecter plusieurs générations.

Dans notre enquête, 47 % des personnes interrogées vivent dans un ménage monoparental dont 63,5 % sont dirigés par des femmes et 36,5 % par des hommes. Le pourcentage de ménage monoparental est respectivement de 13,1 % et 8,3 % à Marseille et en France.

	Enquêtées	Marseille	National
Familles	47 %	13 %	8,30 %
Hommes seuls avec enfant(s)	36 %	14 %	
Femmes seules avec enfant(s)	64 %	86 %	

Bien que les familles des personnes interrogées soient relativement nombreuses, on constate une forte représentation de familles monoparentales, ce qui ajoute une vulnérabilité supplémentaire. En effet, alors que les monoparents représentent la seule source de revenu pour le ménage, ils sont deux fois plus touchés par le chômage (25 % contre 12 % pour les parents vivant en couple). Étant seul·e·s à faire face aux obligations familiales et à la garde

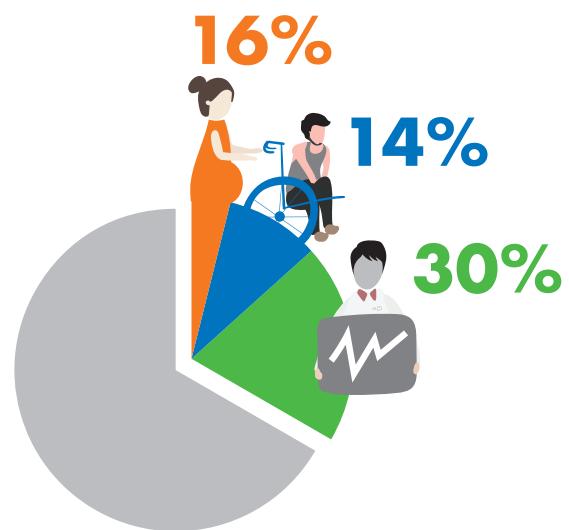
des enfants notamment, les monoparents sont par ailleurs plus confronté·e·s au travail à temps partiel (55 % contre 36 % des parents vivant en couple)¹³. Le chômage, le temps partiel et la dépendance à un revenu unique limitent donc les ressources de ces familles. Ainsi, selon l'INSEE, en 2018, 35 % des familles monoparentales françaises vivaient sous le seuil de pauvreté, dont 85 % ayant une femme à leur tête.

11 Chiffres INSEE 2017

12 Enquête intitulée : « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs »

13 2014 INSEE Analyse Les familles monoparentales, souvent en situation de précarité Roger Rabier

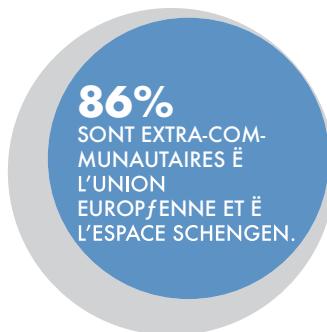
Enfin, parmi les ménages enquêtés, 16 % vivent avec une femme enceinte ou allaitante, 14 % avec une personne en situation de handicap et 30 % vivent avec une personne souffrant d'une maladie chronique. Si ces pourcentages correspondent à la moyenne nationale pour les personnes en situation de handicap et les maladies chroniques, qui sont respectivement de 18 %¹⁴ et 40 %¹⁵, leur situation nécessite un accès aux services médicaux et à la couverture de leurs frais de santé.



14 Enquête HID 2001 INSEE

15 INSEE 2017 pour les personnes âgées de 16 ans ou plus

B. DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEXES



Parmi les personnes interrogées, 86 % sont extra-communautaires à l'Union Européenne et à l'espace Schengen.

Parmi ces 86 %, plus de la moitié (53 %) déclarent ne pas disposer au moment de l'enquête d'un titre de séjour reconnu par les autorités françaises, soit 45 % du total des personnes interrogées.

Cela met en évidence une situation administrative précaire qui impacte fortement l'accès de ces personnes à la couverture de leurs besoins essentiels.

27 % ont un titre de séjour de plus de 1 an, 13 % sont en demande ou en cours de renouvellement de titre de séjour et 4 % ont un titre de séjour d'un an. Le fait que, parmi les publics interrogés, une très grande majorité de personnes soient extra-communautaires à l'Union Européenne et à l'espace

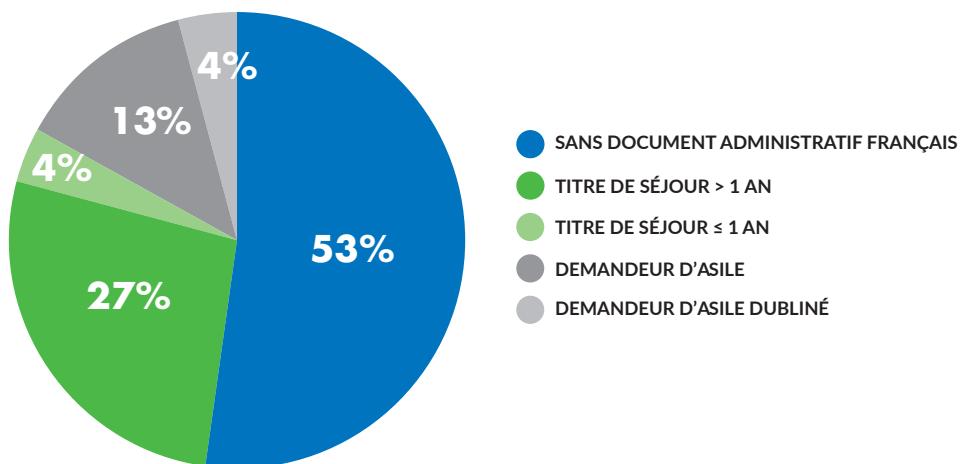
Schengen et que parmi elles, 70 % soient dans une situation de précarité administrative (53 % sans titre de séjour reconnu par les autorités françaises, 13 % en cours de demande ou de renouvellement et 4 % avec un titre de moins d'un an) est particulièrement marquant.

Ces situations plongent les personnes dans la précarité et la dépendance à des associations et services sociaux saturés et manquant de moyens. Ainsi, la complexité juridique engendre de longues périodes d'incertitudes et de situations d'illégalité, sans accès au marché de l'emploi. Afin d'obtenir une source de revenu, ces personnes sont souvent obligées à mener des activités informelles sans protection sociale ni respect du droit du travail, favorisant des situations d'exploitation. (Cf. infra, partie « ressources financières »).

Ces personnes se confrontent par ailleurs souvent aux « marchands de sommeil » qui abusent de leur situation en leur louant des appartements insalubres à prix fort (cf. infra, partie « logement »).

L'accès à l'information et l'accompagnement administratif et juridique favorisant l'accès aux droits opposables sont essentiels. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les moyens des services sociaux, simplifier et diffuser les réglementations en matière de droits opposables afin de faciliter leur compréhension et leur accès.

Situation administrative des personnes extra-communautaires



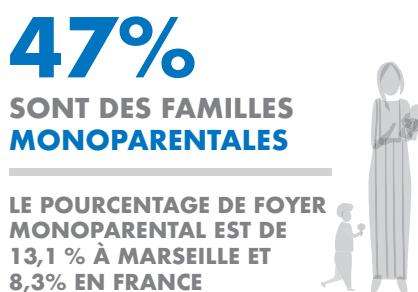
“ CERTAINES PERSONNES QUE J'AI CROISÉES SUR LES ENQUÊTES ET LIEUX DE DISTRIBUTION M'ONT DIT QUE C'ÉTAIT ELLES QUI VENAIENT POUR LA FAMILLE CAR ELLES ÉTAIENT LA SEULE À AVOIR DES PAPIERS. LES AUTRES ADULTES DU FOYER LIMITAIENT AU MAXIMUM LEURS MOUVEMENTS, SURTOUT EN CE MOMENT PAR PEUR DES CONTRÔLES LIÉS À LA COVID-19 QUI POURRAIENT DÉBOUCHER SUR UN SIGNALLEMENT DE LEUR PRÉSENCE IRRÉGULIÈRE SUR LE TERRITOIRE. DONC EN PLUS D'ÊTRE DANS UNE SITUATION DIFFICILE ET PRÉCAIRE, EN PLUS DE LA SITUATION COVID-19, CERTAINES FAMILLES SONT ENTIÈREMENT DÉPENDANTES D'UNE PERSONNE. QUE SE PASSERA-T-IL POUR ELLES SI CETTE PERSONNE ATTRAPAIT LA COVID-19? ”

M., ENQUÊTEUR.TRICE

B. L'ÉPIDÉMIE ET SES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE PRÉCARISENT LES PLUS VULNÉRABLES

1. DES RESSOURCES FINANCIÈRES QUASI NULLES

Une grande majorité des ménages interviewés (3/4 avant le second confinement et 2/3 pendant le second confinement) mentionne dépendre d'une unique source de revenu pour la famille. Cela peut en partie s'expliquer par le nombre important de familles monoparentales dans l'échantillon (47 %).

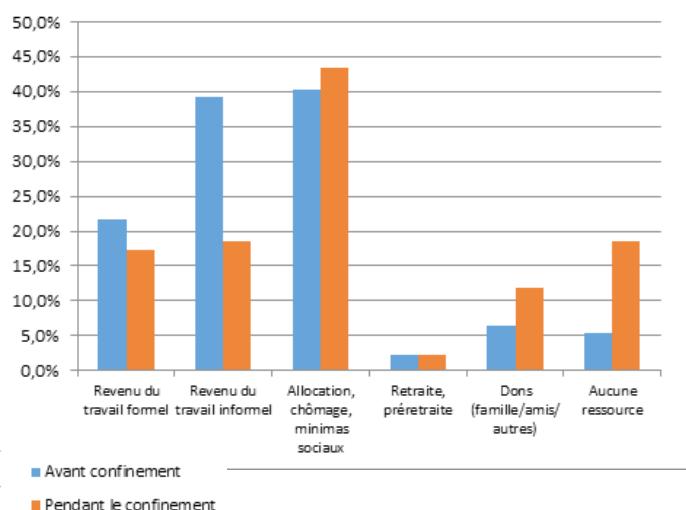


Les aides sociales étaient la source de revenu des ménages interviewés la plus mentionnée avec 40,2 % des ménages en bénéficiant. Cette ressource était suivie par le travail informel, mentionnée par 39,1 % des ménages rencontrés, puis le travail formel mentionné par 21,7 % des ménages.

Si cette répartition des différentes sources de revenu laisse envisager la situation de précarité du public enquêté, cela semble cohérent avec le fait que nous avons interrogé un public accompagné par des associations du secteur social. Elle vient par ailleurs confirmer la réalité des vulnérabilités mentionnées préalablement.

NB : Les graphiques ci-dessous rendent compte de l'impact qu'a eu le second confinement sur les différentes sources de revenu des ménages.

Evolution des sources de revenu des ménages suite au 2e confinement



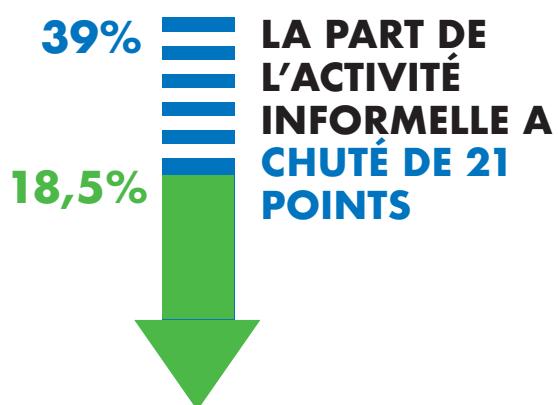
Il est particulièrement intéressant de lire ces résultats en distinguant l'évolution des sources de revenu du travail formel et informel.

La proportion de ménages mentionnant comme source de revenu un travail formel a baissé de 4,3 points, passant de 21,7 % à 17,4 %. Cette diminution n'est pas surprenante au regard de l'impact économique de la situation épidémique à laquelle est confronté le pays. Cette baisse est d'ailleurs en partie contrebalancée par une augmentation de 3,3 points des ménages déclarant recevoir des aides sociales, passant de 40,1 % à 43,5 %.

Si les mesures de chômage partiel ont constitué une réponse efficace pour limiter les impacts économiques de la crise pour les personnes en CDI, elles constituent une réponse inadaptée pour les personnes en contrat court ou travaillant de manière informelle. Ceci est d'autant plus préoccupant que ces personnes faisaient déjà partie des publics en situation de précarité avant le confinement.

Ainsi, la situation est beaucoup plus problématique pour les ménages déclarant un revenu informel avant le confinement. En effet, cette source de revenu s'est écroulée de près de 21 points passant de 39 % des ménages qui la mentionnent à seulement 18,5 % des ménages pendant le confinement.

Pour ces familles la situation est dramatique, elles viennent grossir les rangs des ménages qui déclarent n'avoir aucune source de revenu passant de 5,4 % avant le confinement à 18,5 % pendant



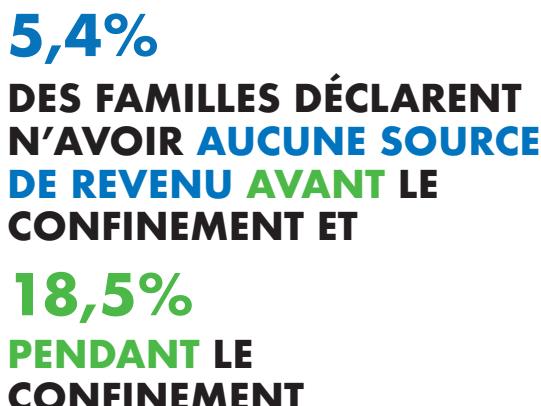
le confinement (augmentation de 13 points). Leurs seules solutions sont souvent la solidarité financière de la famille ou d'ami·e·s provenant de la même catégorie sociale, qui a doublée passant de 6,5 % à 12 %, ainsi que le soutien du secteur associatif.

La forte augmentation du nombre de ménage sans ressource s'explique en partie par la situation administrative du public interrogé, qui dépend fortement de revenus du travail informel, qui

s'est écroulé pendant le confinement. Ainsi, les personnes interrogées déclarant ne pas disposer de titre de séjour reconnu par les autorités françaises au moment de l'enquête représentent 88 % des personnes ne déclarant aucune ressource et 76 % des personnes qui disposaient d'un revenu informel durant le second confinement. 19,5 % ont mentionné comme unique source de revenu l'aide de la famille ou d'amis.

On note une différence de source de revenu entre les ménages enquêtés résidant dans les quartiers Nord et ceux résidant dans les quartiers du Grand Centre. Plus de la moitié des premiers annonçait avoir un revenu informel avant le confinement (53 %) contre 32,8 % pour les seconds.

Avec des ressources qui se réduisent drastiquement, la situation économique et sanitaire des ménages interrogés peut être qualifiée d'alarmante et dépend donc en grande partie de l'entraide et des aides sociales.



“ QUAND ON INTERROGEAIT LES GENS SUR LEURS SOURCES DE REVENU, L’IMPACT DE LA COVID-19 ET DES CONFINEMENTS RESSORTAIENT TOUT DE SUITE. BEAUCOUP NOUS DISAIENT QU’AVANT, MÊME SI CE N’ÉTAIT PAS GRAND-CHOSE, ILS·ELLES ARRIVAIENT À TRAVAILLER UN PEU DANS LE MOIS ET DONC À ÊTRE MOINS DÉPENDANT·E·S DES AIDES. **LA COVID-19 LES A MIS DANS DES SITUATIONS TRAGIQUES, SANS ÉCHAPPATOIRES.** ”

M., ENQUÊTEUR.TRICE

2. DES CHARGES FIXES NE POUVANT ÊTRE RÉDUITES QU'À LA MARGE

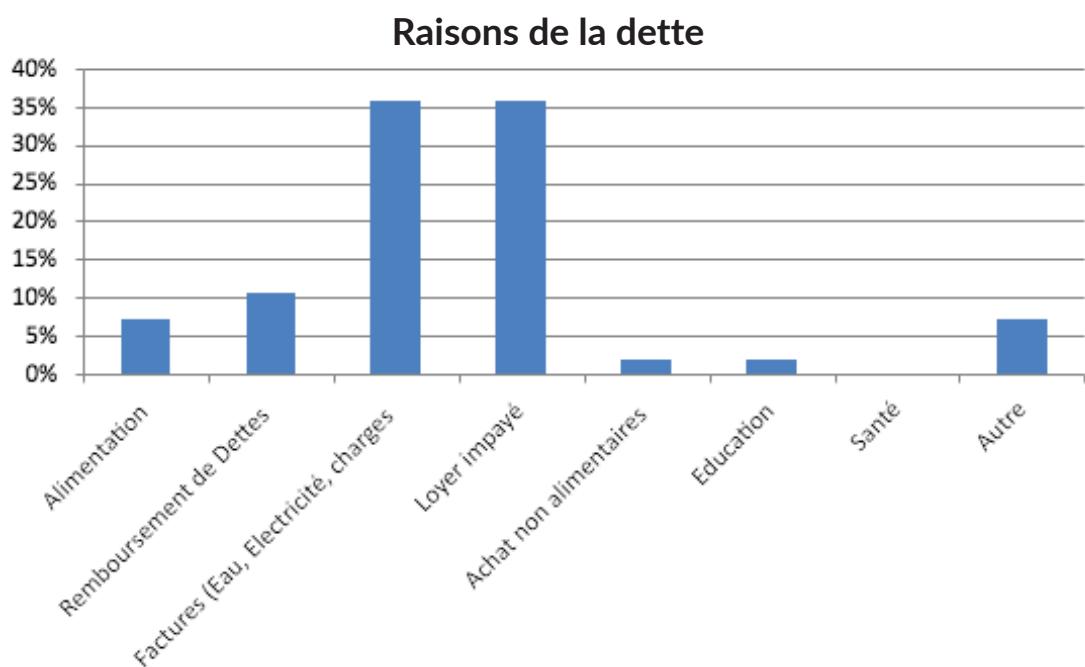
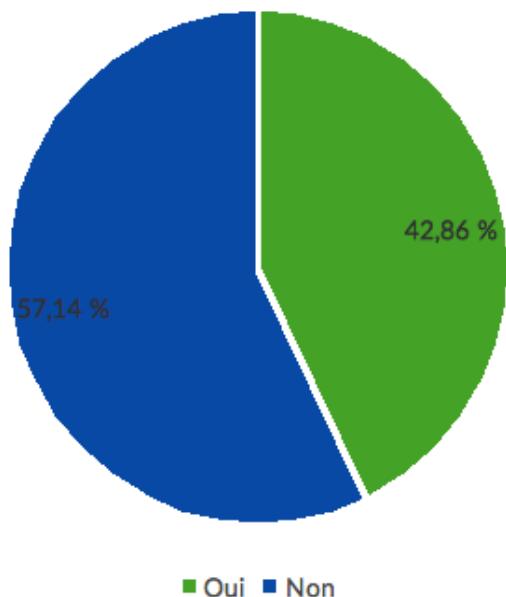
43%
**DES MÉNAGES ONT
DÉCLARÉ ÊTRE ENDETTÉS**

Cette proportion met en évidence une précarité importante qui va s'installer sur la durée avec un risque de surendettement progressif.

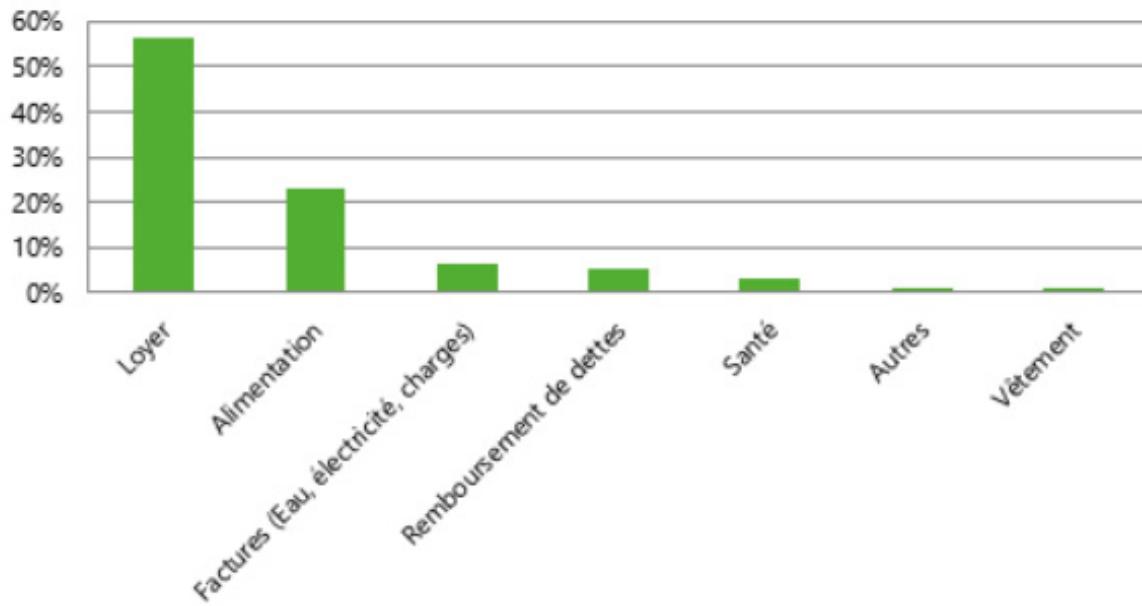
A 72 %, la dette concerne l'habitat : 36 % des personnes endettées le sont à cause de loyers impayés et 36 % le sont du fait d'un retard de paiement des factures (Eau, électricité et charges).

Cela est à mettre en perspective avec l'importance du parc de logements privés indignes à Marseille. Il s'élève à 40 000 selon le rapport Nicol de 2015, soit à 13 % du parc de résidences principales. Cela présente un risque pour la santé et la sécurité de 100 000 habitant·e·s selon le haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.

Pourcentage de ménages endettés



Principal poste de dépenses



Pour 57 % des ménages interrogés, le loyer est la première source de dépense du ménage (cf. partie habitat). L'alimentation est la deuxième charge financière, et les différentes factures liées à l'habitat (eau, charges, électricité) la troisième.

La faible proportion de l'alimentation dans les raisons de la dette s'explique par la forte dépendance des ménages enquêtés à l'aide alimentaire, qu'ils déclarent percevoir pour 61 % d'entre eux (cf. Partie « alimentaire »).

Il est important de comprendre ici qu'une amélioration de la situation financière des ménages, soit via l'accès à de nouvelles sources de revenus liées à des activités formelles ou informelles ou via l'accès à des aides financières, n'aura pas pour effet à court terme une amélioration de la couverture des besoins de première nécessité car une partie sera consacrée au remboursement de la dette accumulée.

“ QUAND ON POSE LA QUESTION LA PREMIÈRE FOIS ET QUE LES GENS NOUS RÉPONDENT QU’ILS ONT UN LOGEMENT PERSONNEL, ON SE DIT « BON C’EST BIEN, LES PERSONNES ONT AU MOINS UN TOIT, UN ESPACE À ELLES ». MAIS EN FAIT DANS LA CONVERSATION, ON COMPREND VITE QUE LA PLUPART DU TEMPS, CES LOGEMENTS, ILS SONT INSALUBRES. UNE PERSONNE EN PARTICULIER M’A RACONTÉ QUE DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES, UNE FENÊTRE ÉTAIT CASSÉE DANS LE LOGEMENT. ELLE N’AVAIT PAS L’ARGENT POUR LA RÉPARER EN CE MOMENT ET ÉTAIT TRÈS INQUIÈTE DU RISQUE SÉCURITAIRE QUE CELA POSAIT POUR SA FAMILLE ET POUR LE FROID QUI ARRIVAIT.

M., ENQUÊTEUR.TRICE”

C. UNE INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ALARMANTE

1. L'ALIMENTATION, UN MARQUEUR DES INÉGALITÉS SOCIALES

Bien que cette enquête n'avait pas pour objectif d'étudier les habitudes alimentaires des personnes enquêtées, il est important d'introduire les pratiques alimentaires de ces dernières au regard de la situation économique, décrite précédemment.

L'étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires (INCA) 3 de l'ANSES datant de juin 2017 met en avant la corrélation entre consommation alimentaire et niveau de vie. D'après celle-ci, l'achat dans les grandes surfaces, principalement approvisionnées en produits agro-industriels et en produits transformés, est privilégié par les catégories ayant un revenu plus faible. Au contraire, les ménages ayant un fort pouvoir d'achat privilégient le circuit court, les produits biologiques achetés sur les marchés et dans des commerces de proximité.

Cela met en évidence que les critères de qualité des produits (provenance, mode de production, signes de qualité et composition nutritionnelle) sur lesquels sont basés les choix de consommation des ménages appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus aisées font place à des critères de prix, de marques ou d'offres promotionnelles pour les ménages ayant un pouvoir d'achat moins important.

Outre une différence d'accès à une nourriture de qualité, celle-ci étant souvent corrélée avec des prix élevés, le niveau de vie à un impact sur la diversité des produits consommés. Ainsi, les personnes ayant un pouvoir d'achat plus important consomment plus de fruits, de légumes et de produits laitiers. En miroir, les personnes ayant un pouvoir d'achat moins

important consomment davantage de viande rouge, de pomme de terre et tubercules, de « Soda ». Ces différences de consommation alimentaire liées aux revenus ont un impact important sur le surpoids et l'obésité, dont la part diminue proportionnellement à l'augmentation du niveau d'études. 36 % des personnes ayant un niveau d'études primaire ou collège sont en surpoids et 22 % sont en situation d'obésité, contre seulement 30 % et 9 % pour les personnes dont le niveau d'études est Bac + 4 ou plus.

Ces différences entraînent un risque sanitaire (maladies cardiovasculaires) plus important pour les personnes ayant un pouvoir d'achat moins important.

Les habitudes alimentaires et les sources d'approvisionnement liées au pouvoir d'achat doivent donc être prises en compte dans la conception de l'aide alimentaire afin de favoriser la qualité nutritionnelle et la diversité alimentaire des personnes en bénéficiant.

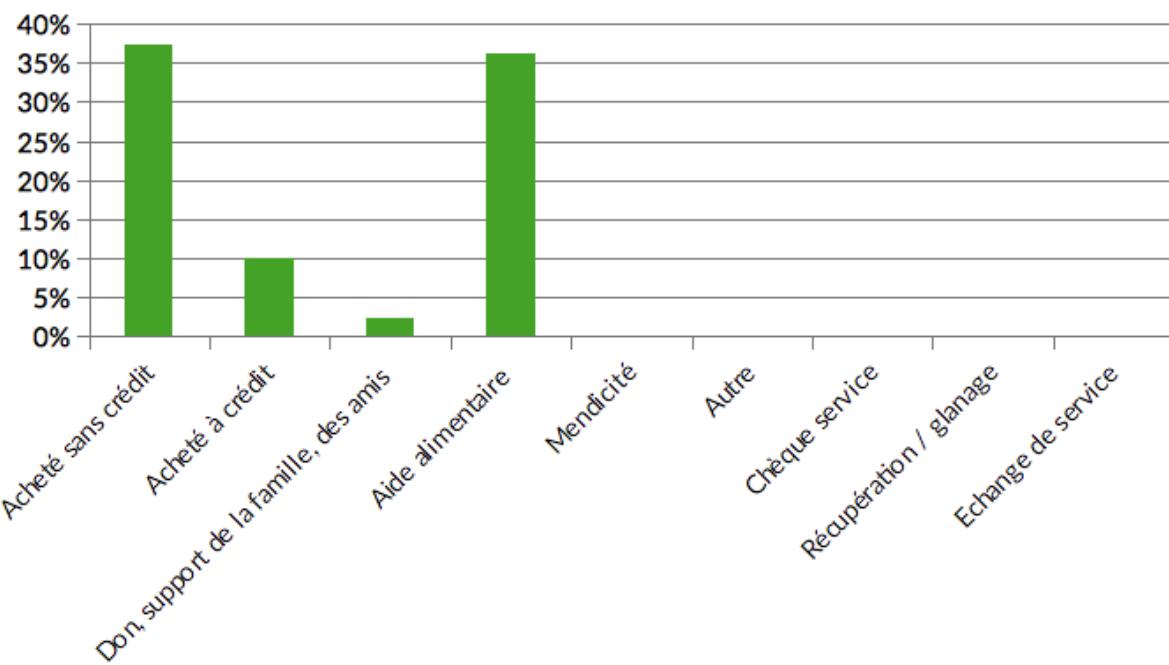
2. UNE FORTE DÉPENDANCE À L'AIDE ALIMENTAIRE

36%

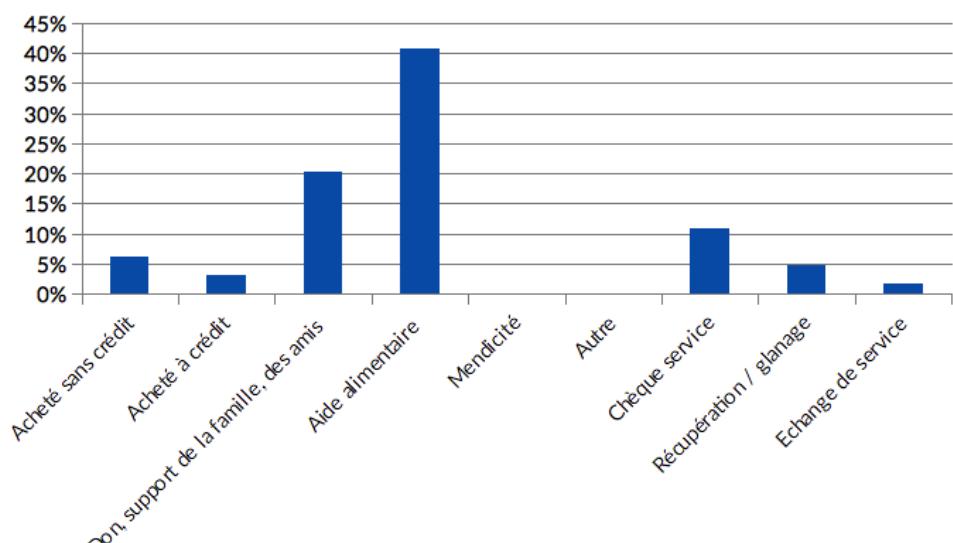
**DES FAMILLES ONT
COMME 1ÈRE SOURCE
D'APPROVISIONNEMENT
EN NOURRITURE, **LES COLIS
ALIMENTAIRES**, À ÉGALITÉ
AVEC L'ACHAT SANS CRÉDIT.**

Ce pourcentage passe à 52 % concernant la deuxième source d'approvisionnement avec 41 % des ménages mentionnant les colis alimentaires et 11 % mentionnant les chèques service.

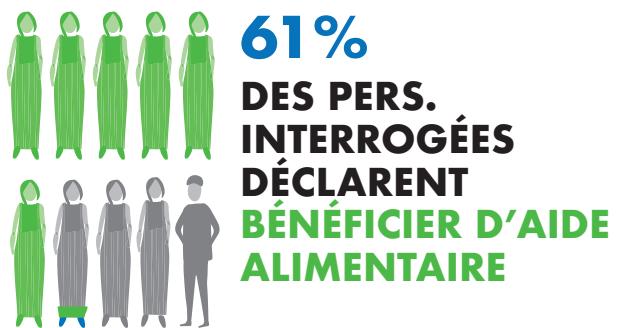
1ère source d'approvisionnement en nourriture



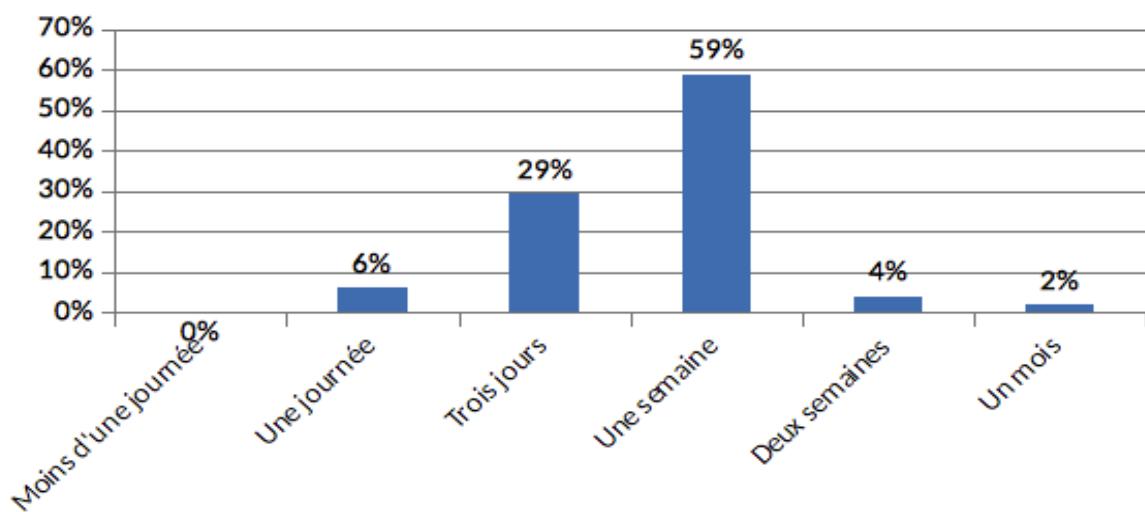
2ème source d'approvisionnement en nourriture



Un total de 61 % des personnes interrogées déclarent bénéficier d'aide alimentaire au moment de l'enquête. Celles n'en bénéficiant pas à cette période n'ont pas été interrogées sur leur besoin, mais leur situation économique et leurs sources d'approvisionnement en nourriture laissent penser qu'elles auraient besoin de ce type d'aide.



Temps de couverture de besoins de la distribution alimentaire reçue



59% des personnes bénéficiant de colis alimentaires déclarent que ces colis couvrent environ une semaine des besoins alimentaires de leur famille. Pour 29%, les colis reçus ne couvrent que 3 jours et enfin pour 6% ces colis sont même journaliers. Seulement 4% bénéficient de colis couvrant 2 semaines de besoin, un pourcentage qui tombe à 2% pour les ménages recevant 1 mois de support directement.

La durée de couverture des colis alimentaires reçus met en évidence le fait que ces derniers ne répondent pas intégralement aux besoins des familles, qui doivent procéder à des stratégies d'adaptation néfastes pour parer à la situation.

Cette enquête a permis de mettre en exergue le fait que les ménages combinent autant que possible les sources d'approvisionnement afin de nourrir l'ensemble des membres de la famille. Ainsi, 70 % des ménages ont deux sources d'approvisionnement et 27 % ont trois sources d'approvisionnement. Par exemple, près de la moitié des familles mentionnant l'achat sans crédit comme 1ère source d'approvisionnement énoncent l'aide alimentaire (colis et chèques service) comme seconde source d'approvisionnement.

3. RESTRICTION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE PENDANT LE DEUXIÈME CONFINEMENT

19%

DES PERS. ENQUÊTÉES MENTIONNENT QUE LE NOMBRE DE REPAS PAR JOUR ET PAR ENFANT A DIMINUÉ PENDANT LE DEUXIÈME CONFINEMENT

33%

DES PERS. MENTIONNENT QUE LE NOMBRE DE REPAS PAR JOUR ET PAR ADULTE A DIMINUÉ PENDANT LE DEUXIÈME CONFINEMENT.

Aussi, 21 % des personnes interrogées mentionnent n'avoir pris qu'un repas la veille de l'enquête.

19 % des personnes enquêtées mentionnent que le nombre de repas par jour et par enfant a diminué pendant le deuxième confinement. Au regard de la situation alimentaire de ces ménages, on peut considérer le rôle primordial des cantines scolaires dans l'alimentation des enfants.

Ces chiffres suivent la tendance actuelle au niveau national, mise en avant par le 14ème baromètre IPSOS / Secours populaire de septembre 2020. Cette étude estime qu'un français sur quatre restreint la quantité de nourriture mangée, un sur sept saute certains repas et deux sur cinq (40 %) diminuent la qualité de la nourriture consommée (qualité nutritionnelle / diversité). Ces chiffres sont d'autant plus alarmants pour les ménages vivant avec moins de 1 200 € mensuel net. En effet, près de la moitié réduit la quantité consommée (46 %), plus d'un sur trois saute certains repas (38 %) et près de deux sur trois (64 %) réduisent la qualité de la nourriture consommée.

Malgré la part importante des familles percevant une aide alimentaire au moment de l'enquête (61 %), on observe que leur situation alimentaire est très préoccupante. Ainsi, de nombreuses stratégies d'adaptation ont été mises en place :

- 10 % des ménages achètent des denrées à crédit en première source d'approvisionnement, laissant présager une augmentation des dettes et une détérioration de leur situation économique sur le long terme ;

- Une part importante de ménages (20 %) mentionne le don et le support de proches comme seconde source d'approvisionnement ;

- La diminution de la part consommée des parents afin que leurs enfants soient le moins impactés par la dégradation de la situation est une pratique courante.

- La consommation de produits moins chers et moins appréciés, entraînant une diminution de la diversité alimentaire et impactant la qualité nutritionnelle, est également notable. Malgré ces stratégies d'adaptation l'indice domestique de la faim est préoccupant.

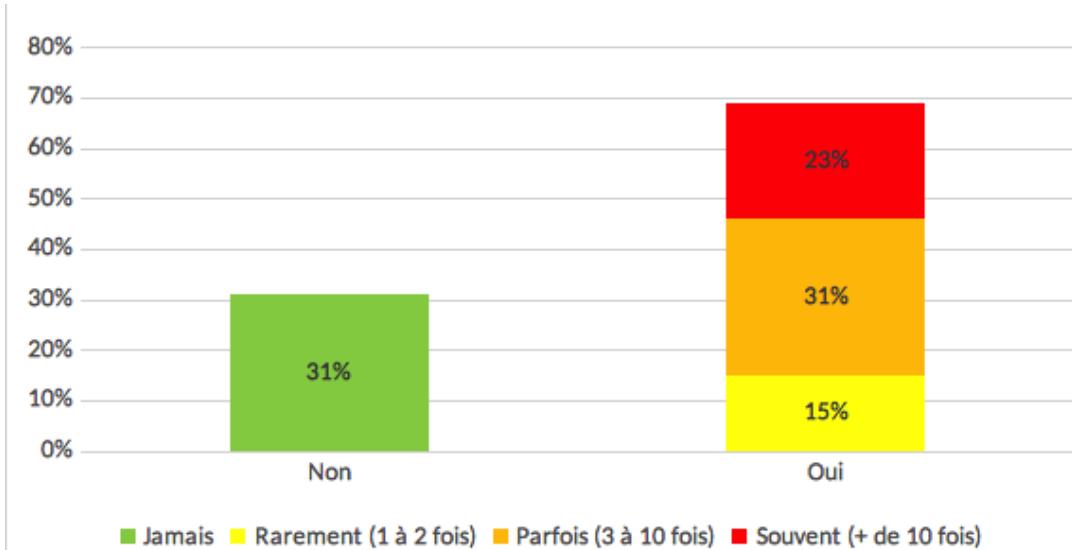
4. L'INDICE DOMESTIQUE DE LA FAIM PRÉOCCUPANT

Dans le cadre de cette enquête, ACF a utilisé l'indice domestique de la faim (HHS¹⁶) comme indicateur de la sécurité alimentaire. Celui-ci a été choisi car, contrairement à d'autres indicateurs, il a été développé pour mesurer l'insécurité alimentaire de façon interculturelle. Les résultats en découlant sont donc comparables à des études menées auprès de n'importe quelle autre population.

C'est un indice de privation alimentaire qui mesure le niveau d'accès à la nourriture des personnes interrogées grâce aux trois questions suivantes et à la fréquence de leur affirmative sur le dernier mois passé :

1. Au cours des 30 derniers jours, n'y avait-il aucun aliment à manger à la maison, de quelque nature que ce soit, à cause du manque de ressources ?

Aucun élément à manger à la maison pendant le dernier mois



Chez 69 % des ménages questionnés, la nourriture a manqué en quantité au moins un jour durant le mois à cause d'un manque de ressources financières.

- Au cours des 30 derniers jours, n'y avait-il aucun aliment à manger à la maison, de quelque nature que ce soit, à cause du manque de ressources ?

- Au cours des 30 derniers jours, étiez-vous ou tout autre membre de votre ménage obligé d'aller dormir en ayant faim parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?

- Au cours des 30 derniers jours, avez-vous ou tout autre membre de votre ménage passé un jour et une nuit entière sans rien manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?

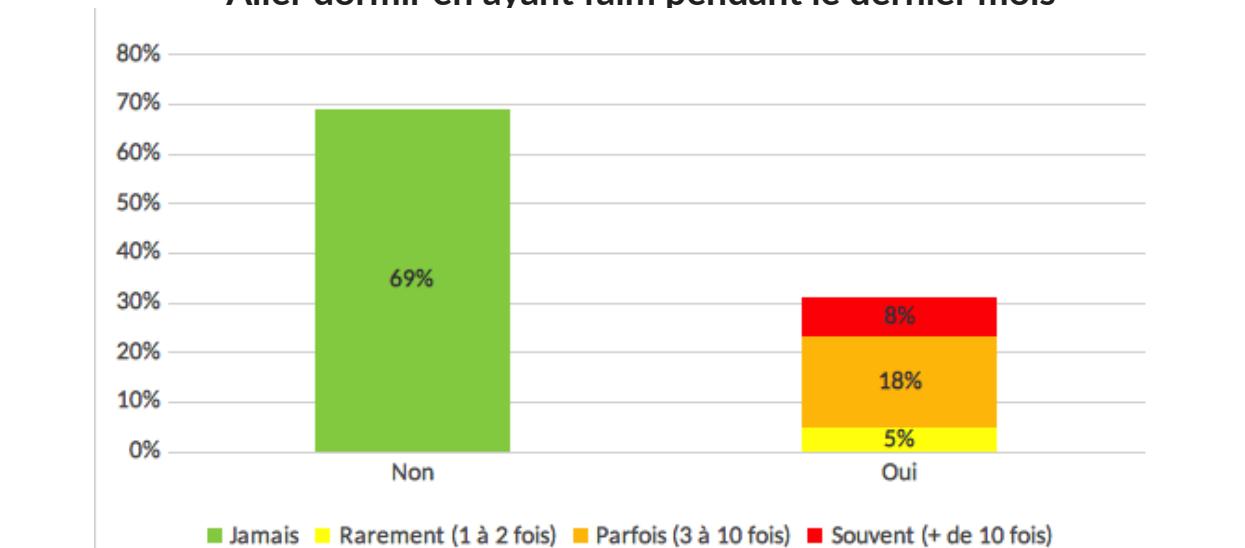
1. Au cours des 30 derniers jours, n'y avait-il aucun aliment à manger à la maison, de quelque nature que ce soit, à cause du manque de ressources ?

Pour 54 % des ménages concernés, cela est arrivé plus de 3 fois dans le mois et pour 23 %, cela est arrivé plus de 10 fois. **Il est donc impossible ici de minimiser la gravité de la situation.**

16 HHS : indicateur simple pour mesurer la faim en zones d'insécurité alimentaire. LE HHS est différent des autres indicateurs de l'insécurité alimentaire dans les ménages dans la mesure où il a été spécialement développé et validé pour un usage interculturel. (Cf. [définition et Guide de mesure](#))

2. Au cours des 30 derniers jours, étiez-vous ou tout autre membre de votre ménage obligé d'aller dormir en ayant faim parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?

Aller dormir en ayant faim pendant le dernier mois

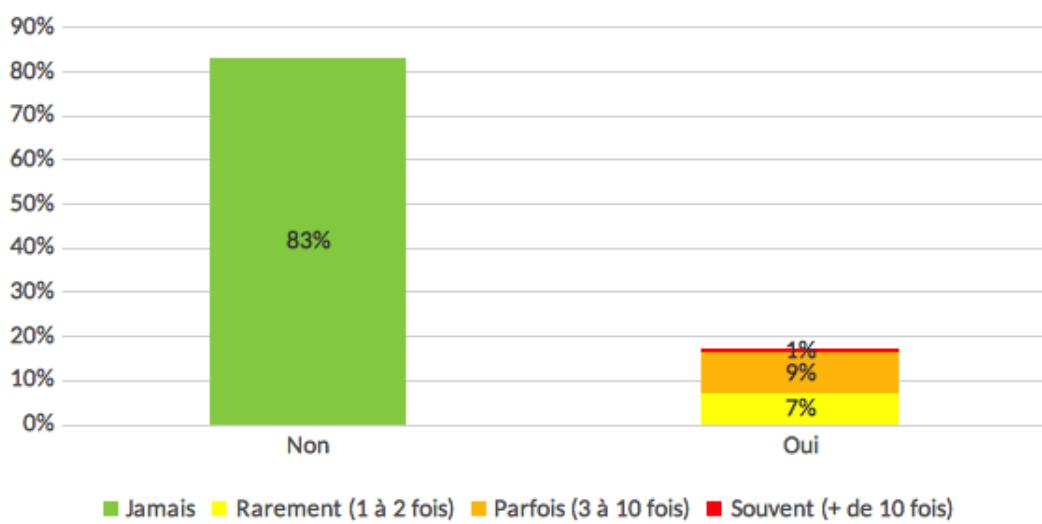


Le manque de nourriture a contraint un ou plusieurs membres de 31 % des ménages interrogés à aller se coucher en ayant faim au moins une fois dans les 30 jours précédent l'enquête.

Cette situation est loin d'être anecdotique dans la vie quotidienne de ces ménages puisque pour 26 % d'entre eux cela est arrivé plus de 3 fois lors des 30 derniers jours et que dans 8 % des cas cela est arrivé plus de 10 fois.

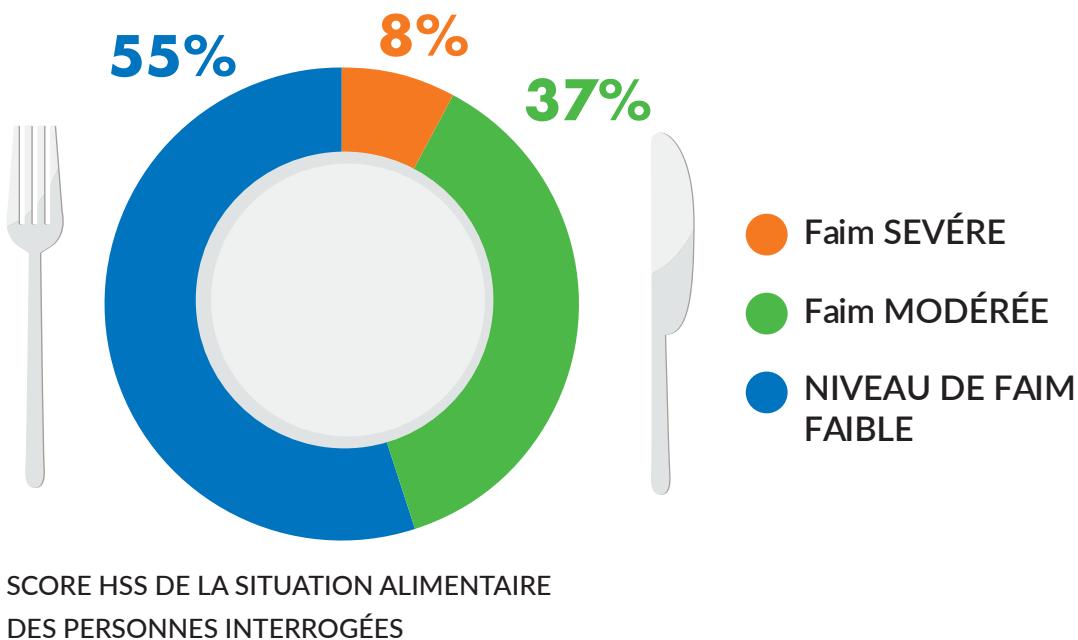
3. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous ou tout autre membre de votre ménage passé un jour et une nuit entière sans rien manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?

Avoir passé 24h sans manger pendant le dernier mois



Enfin, pour 17 % des ménages répondants, c'est une journée et une nuit (24h) qui ont pu être passées par un ou plusieurs membres du ménage sans manger durant le mois précédent le questionnaire. Si cela est arrivé une à deux fois pour 7 % des ménages,

cela est arrivé plus de 3 fois pour 10 % des ménages. Là encore, les personnes vivant dans le Grand Centre sont plus nombreuses à avoir répondu par l'affirmative que les personnes issues des quartiers Nord (21 % contre 8 %).



Le score final HSS de l'échantillon présente une situation alimentaire alarmante :

- 8 % sont en situation de « faim sévère » ;
- 37 % en situation de « faim modérée » ;
- 55 % présentent un niveau de faim « faible » dans le ménage.

Pour référence, une enquête ACF menée auprès des personnes vivant dans la rue dans le 18ème arrondissement de Paris a relevé un score de 46 % de « faim modérée ».

Par ailleurs, à titre indicatif, en septembre 2020 des équipes d'ACF ont mené une enquête HHS sur les populations déplacées internes¹⁷ et les communautés hôtes¹⁸ des provinces de Ngourma et de Komandjoari, dans la région Est du Burkina Faso. Celles-ci sont affectées par une crise sécuritaire et une insécurité alimentaire nutritionnelle, la province de Komandjoari étant même dans une situation “grave: phase 3”, selon le classement de l’Integrated Phase Classification (IPC) pour la malnutrition aiguë. Les résultats font apparaître des taux de faim modérée de 24,5 % et de faim sévère de 0,2 %, bien inférieurs à la situation des personnes interrogées lors de cette enquête, relevant la situation alimentaire alarmante que vivent les populations interrogées à Marseille.

17 Les déplacés internes sont des personnes contraintes de fuir à l'intérieur de leur propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes.

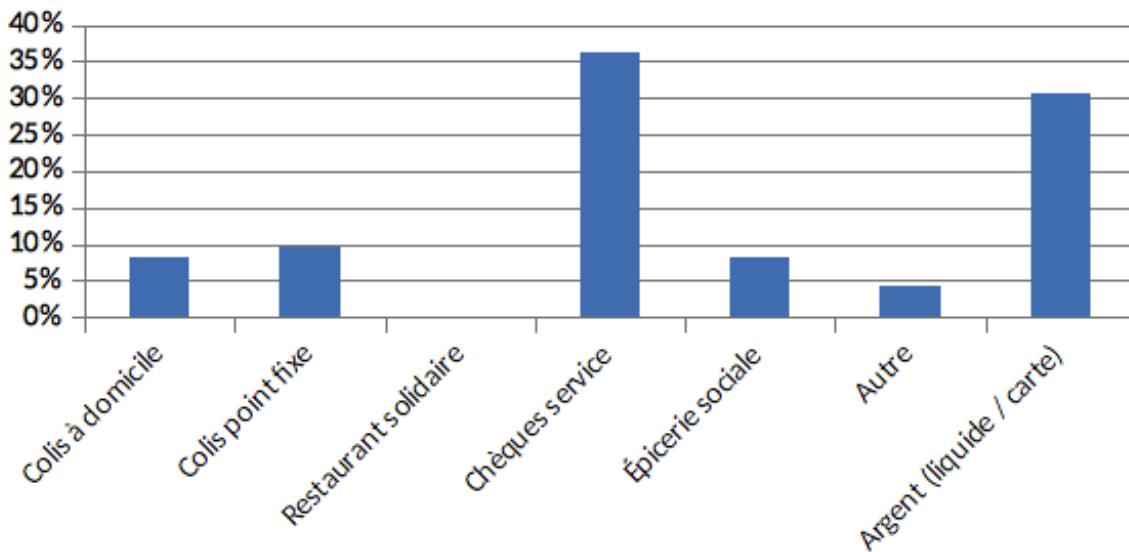
18 Habitants des zones qui accueillent les déplacés internes.

“ JE SAIS BIEN QUE, PARFOIS, QUAND
LES PERSONNES ME DISAIENT QU'ELLES
AVAIENT PRIS UN REPAS, CE N'ÉTAIT PAS
VRAIMENT CE QU'ON APPELLERAIT UN
REPAS EN BONNE ET DUE FORME ! PARFOIS
EN DISCUANT ON COMPRENAIT BIEN QUE
LES QUANTITÉS N'ÉTAIENT PAS SUFFISANTES
POUR UN·E ADULTE.”

M., ENQUÊTEUR·TRICE

D. MODALITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE PRÉFÉRÉE

Modalité d'aide alimentaire préférée



67%

**DES PERS. INTERROGÉES
DÉCLARENT PRÉFÉRER
RECEVOIR DE L'AIDE
ALIMENTAIRE SOUS FORME
DE CHÈQUES SERVICE (36
%) OU D'ARGENT (LIQUIDE/
CARTE) (31 %)**

Les autres répondant·e·s souhaiteraient la recevoir sous forme de colis alimentaires sur un lieu de distribution spécifique (10 %), de colis alimentaires à domicile (8 %) ou d'épicerie sociale (8 %).

Malgré cette préférence déjà significative pour une aide alimentaire à travers des modalités de transferts monétaires (chèques service ou argent), il se peut qu'elles soient sous-estimées par les répondant·e·s. Elles sont en effet moins connues

que les colis et paniers alimentaires, qui sont la modalité la plus répandue et souvent l'unique forme d'aide alimentaire dans l'imaginaire de la majorité des personnes enquêtées.

Au regard de l'augmentation importante du nombre de personnes (8 millions) en situation de précarité alimentaire et de personnes percevant de l'aide alimentaire en 2019 (5,5 millions) le nombre de tonnes distribuées explose d'autant plus depuis la crise liée à la COVID-19 et les acteurs font souvent face à des difficultés d'approvisionnement. Ces derniers sont submergés par les demandes, en hausse de 45 % depuis le début de l'épidémie de la COVID-19 auprès des permanences d'accueil du Secours Populaire par exemple.

La modalité de transferts monétaires (transfert d'argent ou distribution de bons d'achat type chèques service) s'est peu à peu développée dans le secteur humanitaire depuis les années 2010, comme une réponse d'urgence. Elle a l'avantage d'être moins couteuse à mettre en

œuvre, notamment grâce à une simplification des enjeux logistiques (approvisionnement, transport, stockage, pertes, etc.). Cette modalité participe par ailleurs à l'économie locale du fait d'un effet multiplicateur suite à l'apport initial, impacte les moyens d'existence, et favorise la dignité par la liberté de choix des personnes.

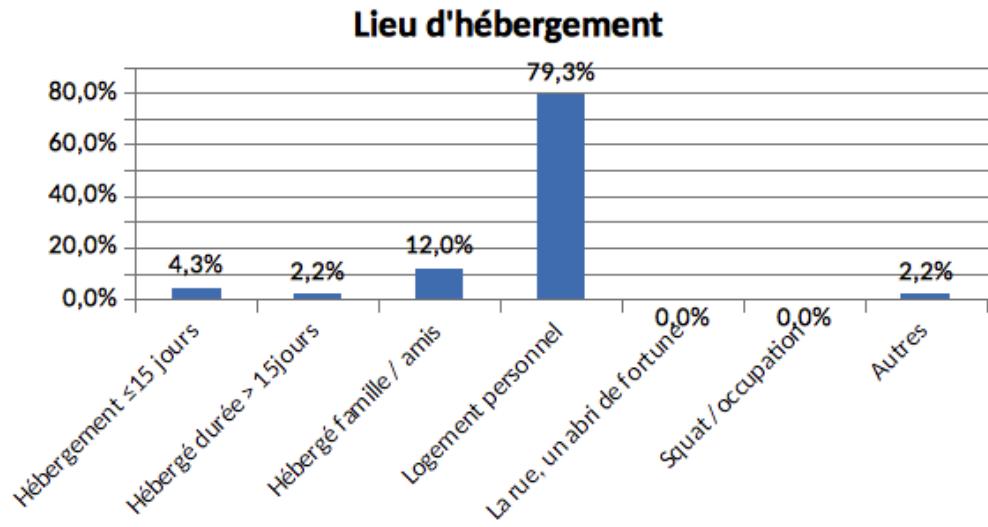
Comme toute modalité d'aide alimentaire, les transferts monétaires nécessitent une évaluation du contexte incluant les aspects socio-économiques (risque de corruption plus important), culturels, ainsi que les besoins et la situation spécifique des personnes à qui elle s'adresse (possibilité de cuisiner et de stocker), l'accès aux commerces et leur acceptation des chèques service. L'ensemble de ces critères doivent permettre de construire un arbre décisionnel permettant de définir la solution la plus adaptée. Une fois la modalité définie il est nécessaire de définir des critères d'obtention précis et transparents.

NB. Il est important de noter ici que la forte similarité entre les résultats du choix « chèques service » et « argent liquide » s'explique notamment par l'utilisation récente des chèques service dans le système d'aide et de solidarité français. Ainsi, il est fort probable que certaines personnes aient répondu chèques service sans considérer qu'elles pourraient bénéficier d'argent pour couvrir ce besoin alimentaire. Il serait nécessaire de réaliser une enquête plus approfondie sur les différences de perception, d'acceptation et d'utilisation par ces personnes des chèques service versus l'argent liquide.

“ PENDANT L'ENQUÊTE, UNE FEMME M'A RACONTÉ QUE MÊME SI ELLE ALLAIT TOUTES LES SEMAINES À [ASSOCIATION], C'ÉTAIT TRÈS COMPLIQUÉ ! SOUVENT LES PRODUITS NE CORRESPONDENT PAS À CE QUE SA FAMILLE A L'HABITUDE DE CONSOMMER, BEAUCOUP DE REDONDANCE DANS LES COLIS ET DONC LES REPAS, ET ELLE A EU PLUSIEURS FOIS DES PRODUITS PÉRIMÉS.

F., ENQUÊTEUR·TRICE

E. L'HABITAT DES PERSONNES INTERROGÉES : UN TROMPE L'ŒIL



79 % des personnes enquêtées vivent dans leur propre logement, 12 % sont hébergées chez une tierce personne, 6,5 % dorment dans des lieux d'hébergement.

1. UNE NON REPRÉSENTATION DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE, DE SQUATS OU BIDONVILLES

Malgré des estimations s'élevant à 14 000 personnes ayant été à la rue au moins une fois au cours de l'année 2016¹⁹ et de 1 500 personnes vivant dans de grands squats et bidonvilles^{19bis}, il est intéressant de soulever l'absence de personnes confrontées à ces situations dans le panel interrogé. Cela est lié au fait que les associations et collectifs ayant permis la facilitation des enquêtes ne ciblent pas de tels publics.

Certaines de ces personnes, d'autant plus isolées, ont des difficultés supplémentaires à accéder à l'information sur les distributions existantes. Elles

dépendent essentiellement du soutien des acteurs de maraude de rue allant à leur rencontre. Dans le cadre du projet Massilia Couches System 2, le collectif AOUF et ACF ont néanmoins distribué des kits hygiène « bébé et accompagnants » à quatre structures de maraude de rue œuvrant auprès de ce

**14 000 PERSONNES
ONT ÉTÉ À LA RUE À
MARSEILLE AU MOINS UNE
FOIS DANS L'ANNÉE 2016**

19 Estimation du nombre de personnes sans abri à Marseille en 2016 ASSAB

19 bis D'après un recensement du collectif inter associatif Squat et Bidonville datant d'octobre 2020.

2. UNE FAIBLE PART DE PERSONNES VIVANT EN HÉBERGEMENT D'URGENCE

Il est intéressant de soulever la faible part de personnes en situation d'hébergement d'urgence. Tout comme les publics en situation de rue, cela peut s'expliquer par le fait que les associations et collectifs nous ayant permis de faciliter ces enquêtes ne ciblent pas ce public. Nous savons néanmoins qu'avec une augmentation importante

des appels d'urgence au 115 ces dix dernières années, les hébergements d'urgence sont saturés. Selon la Fondation Abbé Pierre, seulement un tiers des demandes sur l'année 2017 ont abouti à un hébergement d'urgence pour une ou plusieurs nuits dans les Bouches-du-Rhône.

3. LE PARADOXE DES LOGEMENTS PERSONNELS

Près de 80 % des ménages interrogés vivent dans un logement personnel. Cette part importante doit être mise en perspective avec la situation économique de ces ménages et du territoire.

A. UNE PART LIMITÉE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Parmi les 79 % de ménages résidant en logement personnel, 75,5 % sont dans le parc privé, 20,5 % vivent dans des logements sociaux et 4 % ne disposent d'aucun bail locatif.

Au regard de la situation économique des personnes interrogées, nous aurions pu nous attendre à un pourcentage de logements sociaux plus important.

Il est à noter que la part de personnes enquêtées habitant en logements sociaux est de 11 points plus importante dans le Grand Centre (24 %) que dans les quartiers Nord (13 %). Cet écart vient en contradiction avec la répartition des logements sociaux familiaux²⁰ sur le territoire, historiquement concentrés au Nord. En effet, dans les 15ème et 14ème la part de ces logements au sein des résidences locatives est la plus élevée de la ville, avec plus de 40 %, contre seulement 20 % à 25 % dans le 3ème arrondissement²¹.

Rappelons ici que, selon l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU),

la métropole d'Aix- Marseille-Provence a pour obligation de disposer de 25 % de logements locatifs sociaux parmi ses résidences principales. Or, en 2018, la ville de Marseille atteignait seulement 21 % du seuil SRU et près de 19 % de logements sociaux-familiaux (sont soustraits des logements sociaux les résidences étudiantes et les foyers). Si l'évolution du parc dans la région PACA (+ 2,1 %) entre 2019 et 2020 est supérieure à la moyenne nationale (+1,2 %), elle est moins importante au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (1,5 %)²². A Marseille, le taux de pression²³ au sein du parc social est supérieur à la moyenne nationale et le niveau de vacances plus faible (2,3 % en Bouches du Rhône contre 2,8 % en France métropolitaine)²⁴. Selon le rapport *Marseille : de la crise du logement à une crise humanitaire* du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, 77 477 demandeurs de logements sociaux étaient en attente en 2018 avec une durée moyenne de 8 ans pour y accéder²⁵.

La faible part de personnes interrogées vivant en logement social semble donc confirmer le déficit de ce type de logement.

20 Au regard du public rencontré, quasi intégralement composé de famille, ACF retiendra dans cette partie les données des logements sociaux familiaux tels que définis dans le répertoire du parc locatif Social (RPLS).

21 2020 : Dossier de cartes commentées en appui au rapport *Marseille : de la crise du logement à une crise humanitaire* du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées.

22 2020 : DREAL Le parc locatif social en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1er janvier 2020.

23 Taux de pression : Rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions de logements sociaux.

24 2020 : DREAL Le parc locatif social en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1er janvier 2020.

25 2018 : Centre Chrétien Social. Pauvre à Marseille, un besoin urgent de fraternité.

B. UNE PART IMPORTANTE DE LOGEMENTS PRIVÉS IMPACTANT LE BUDGET DES FAMILLES

La partie précédente explique la part importante de personnes interrogées vivant au sein d'un parc privé (75,5 %), bien qu'encore trop coûteux au regard du niveau de revenu des personnes y vivant et du potentiel état de dégradation des logements.

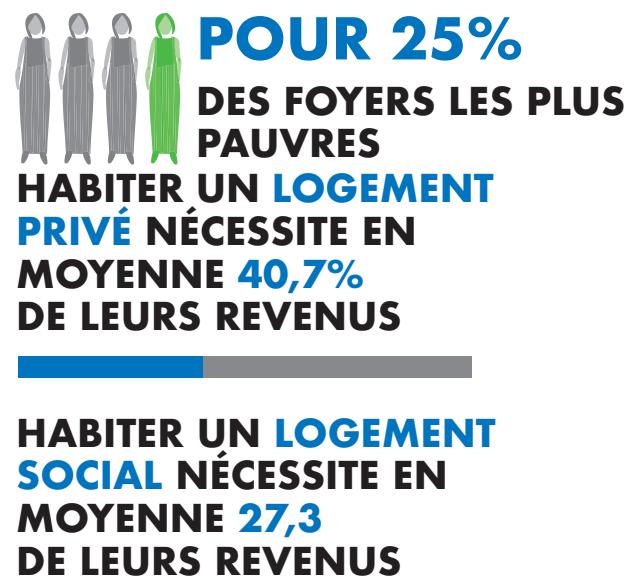
Cette proportion, qui est de 70,5 % chez les personnes interrogées vivant dans le Grand Centre et de 82,5 % chez les personnes interrogées vivant dans les quartiers Nord, questionne au regard de la situation économique des familles interrogées.

Comme nous l'avons mentionné dans la partie ressources des ménages, 43,5 % d'entre elles ont pour unique source de revenu les allocations de retour à l'emploi ou les minimas sociaux, et 18,5 % n'ont aucune source de revenu. Cela nous incite à penser que les personnes interrogées font partie des 10 % les plus pauvres, entraînant une absorption critique du prix de leur loyer. Celle-ci est d'autant plus complexe que le taux d'effort lié au logement²⁶ a augmenté ces 20 dernières années, passant de 16,1 % à 18,3 % pour l'ensemble de la population française²⁷. Cette proportion passe de 31,4 % à 42,1 % du budget des 10 % des ménages les plus pauvres. Cet effort financier est néanmoins à mettre en corrélation avec le type de logement loué. Ainsi, pour les 25 % de ménages les plus pauvres, habiter un logement privé nécessite en moyenne 40,7 % de leurs revenus. Ce taux tombe à 27,3 % pour cette même catégorie de personnes louant dans un logement social.

Cette perspective aide à comprendre les grandes difficultés que rencontrent certaines populations vivant dans les 3ème et 15ème arrondissements, territoires dans lesquels le taux de pauvreté est respectivement de 52,8 % et 43 %.

L'extension annoncée de la trêve hivernale et la trêve sur les coupures d'énergie suite à des factures de chauffage impayées jusqu'au 1er juin va soulager de nombreux ménages. Mais que se passera-t-il cet été après de long mois de cumul de dettes ?

La situation des personnes interrogées relative au logement est préoccupante. Ces personnes encourent un risque direct pour leur santé, même lorsqu'ils vivent dans des logements personnels, puisque nombre de ces logements sont insalubres et très souvent sur-occupés.



26 Taux d'effort lié au logement : Part des dépenses liées au logement rapportée au revenu

27 Observatoires des inégalités Les ménages modestes écrasés par le poids des dépenses de logement 2017

F. UN ACCÈS À L'HYGIÈNE RESTREINT, D'AUTANT PLUS PROBLÉMATIQUE EN PÉRIODE ÉPIDÉMIQUE

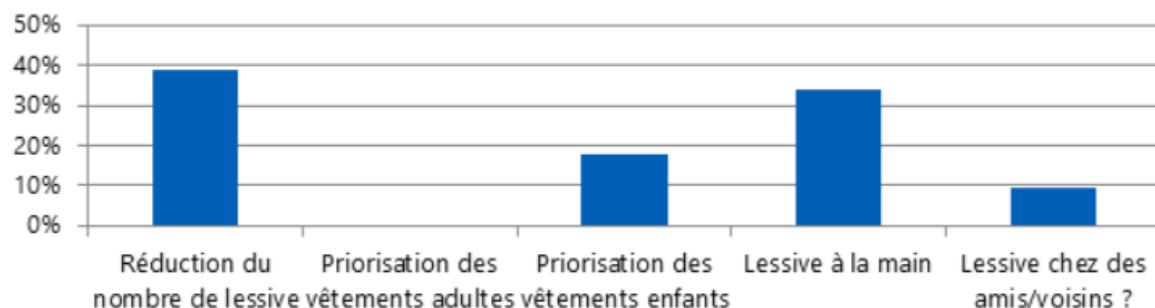


NB. : En ce qui concerne la question « la quantité de couches à laquelle vous avez accès a-t-elle diminué durant le 2ème confinement ? », les enquêtes s'étant déroulées dans le cadre de distributions de kits hygiène « bébé et accompagnants », de nombreuses personnes interrogées ont eu accès à des couches pendant le confinement à travers les distributions. Cela peut avoir réduit le nombre de personnes étant confrontées à une diminution de leur approvisionnement.

Dans le cadre de cette enquête, 55 % des personnes interrogées ont mentionné manquer de lessive, 49 % de savon et 39 % de couches depuis le second confinement.

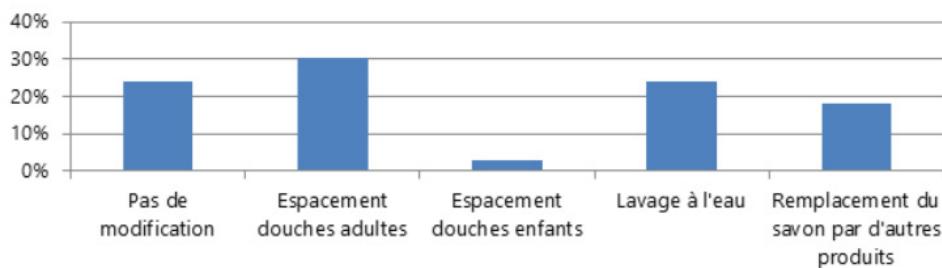
Les ménages enquêtés ayant exprimé un manque des trois produits d'hygiène suscités ont dû adapter leurs pratiques d'hygiène.

Stratégies d'adaptation liées au manque de lessive



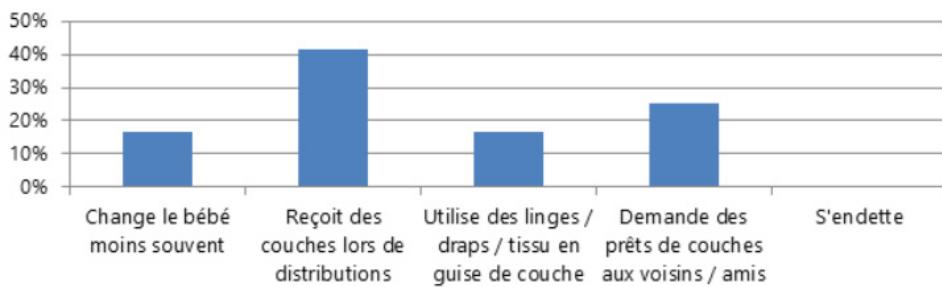
Afin de pallier le manque de lessive au sein du ménage, 39 % des ménages ont dû réduire la fréquence à laquelle ils lavent leurs vêtements, 34 % ont fait des lessives à la main et 18 % ont priorisé les vêtements des enfants.

Stratégie d'adaptation liées au manque de savon



Pour parer au manque de savon, 30 % des ménages ont espacé le nombre de douches pour les adultes, 24 % se sont lavés exclusivement à l'eau et 18 % ont utilisé des produits de substitution.

Stratégies d'adaptation liées au manque de couches



Les stratégies d'adaptation suite à la diminution du nombre de couches sont quant à elles de nature différente puisque 42 % des ménages sont maintenant dépendants de distributions et 25 % de dons de tiers (familles, amis, proches).

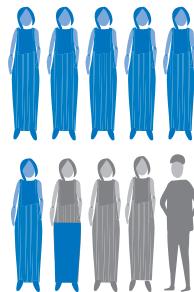
Néanmoins, ce sont tout de même 17 % des familles qui changent moins souvent leur(s) bébé(s) ou utilisent des tissus ou autre matière afin de pallier le manque.

Les données collectées lors de cette enquête démontrent une situation alarmante en termes d'accès à l'hygiène. Au-delà des conséquences néfastes sur la dignité de ces personnes, cette situation est d'autant plus risquée en période de crise sanitaire, puisqu'il apparaît clairement que les ménages les plus vulnérables ne disposent pas des ressources nécessaires pour appliquer les gestes barrières.

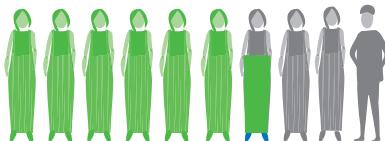
“ J'AI ÉTÉ TRÈS MARQUÉE PAR UNE JEUNE MAMAN QUI, QUAND ON A ABORDÉ CETTE QUESTION DU MANQUE DE COUCHE ET DE SAVOIR COMMENT ELLE FAIT DANS CES CAS- LÀ, M'A POINTÉE DU DOIGT LA COUVERTURE DANS LA POUSSETTE DU BÉBÉ. UNE COUVERTURE ÉPAISSE, UN PEU COMME LA POLAIRE DES DOUBLURES DE MANTEAU. SAUF QU'ELLE, ELLE L'UTILISE COMME COUCHE POUR SON JEUNE GARÇON. UNE MATIÈRE COMME ÇA, ÇA DOIT POSER PLEINS DE PROBLÈME D'HYGIÈNE, DE DIFFICULTÉ POUR LE LAVER OU D'IRRITATION POUR LA PEAU DU BÉBÉ.

B., ENQUÊTRICE

G. UN ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL COMPLEXE ET LIMITÉ



64%
**DES PERS. INTERROGÉES
RENCONTRENT DES
DIFFICULTÉS À ENTRER
EN CONTACT AVEC LES
SERVICES SOCIAUX**



67%
**DES PERS. INTERROGÉES
ESTIMENT QUE LE CONTACT
N'EST PAS SUFFISANT, NI
ASSEZ RÉGULIER POUR
RÉPONDRE À LEURS ATTENTES**

60 % de l'ensemble des ménages interrogés déclarent avoir rencontré un·e assistant·e social·e en 2020.

Ces rencontres se font à 78 % dans les Maisons Départementales de Solidarité (MDS) et à 16 % dans les Centres Communaux d'Aide Sociale (CCAS).

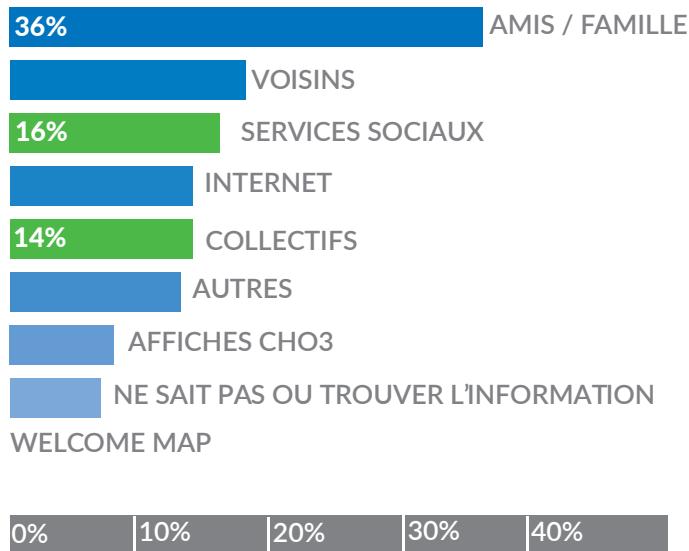
La majorité des personnes ayant eu un contact avec un service d'aide sociale en 2020, ne l'ont eu qu'une fois dans l'année (29 %), 25 % l'ont eu 2 fois dans l'année et 25 % l'ont fait 3 fois dans l'année. Pour 67 % des personnes rencontrées lors de cette enquête, ce contact n'est pas suffisant, ni assez régulier pour répondre à leurs attentes.

Une proportion similaire (64 %) des personnes interrogées déclarent rencontrer des difficultés à entrer en contact avec les services sociaux.

Les personnes interrogées vivant dans le Grand Centre ont eu moins de contacts avec les services sociaux que celles résidant dans les quartiers Nord. Elles ne sont que 54 % à avoir rencontré un·e assistant·e social·e en 2020 (contre 76 % pour le second groupe) et sont 70 % à trouver le suivi insuffisant (contre 42 % pour le second groupe). Ces données seraient à mettre en perspective avec le

nombre de travailleurs sociaux par habitant dans ces deux zones, et plus généralement sur le territoire marseillais.

Si l'on croise la situation administrative du public enquêté avec l'accès aux services d'aide sociale, on découvre que 40 % des personnes ne disposant pas, au moment de l'enquête, d'un titre de séjour reconnu par les autorités françaises, déclarent également ne pas avoir rencontré un·e assistant·e social·e en 2020.



Ces difficultés d'accès aux services sociaux et à l'information relative aux différentes situations et démarches administratives nécessiteraient d'être approfondies. Elles pourraient s'expliquer par un manque de moyen des services sociaux pour couvrir l'ensemble des besoins, la complexité et le manque d'information concernant les critères d'accès et les procédures, la politique de dématérialisation et la fermeture de guichets d'accès physique et téléphonique renforcée par la COVID-19.

Certaines associations et collectifs servis par l'action Massilia Couches System 2 observent l'augmentation des orientations de personnes par les services institutionnels vers leurs équipes, afin que ces dernières accompagnent les personnes, dans la constitution de leurs dossiers d'accès aux droits. Les associations et collectifs étant souvent composés de bénévoles, dont ce n'est pas la profession, l'accompagnement des publics en demande peut être délicat, et ce, d'autant plus que les critères et conditions d'accès aux services et aux droits évoluent très régulièrement, sont de plus en plus complexes, et manquent parfois de clarté et/ou de transparence.

Les populations accompagnées par les collectifs et associations de proximité sont au global démunies de sources d'informations directes sur les services d'aide qui pourraient leur être accessibles. Ainsi 50% des personnes interrogées se tournent avant tout vers des proches (36 % amis / familles, 14 % voisins) afin de trouver ces informations.

16 % seulement obtiennent ces informations grâce aux services sociaux publics et 14 % grâce aux collectifs et associations de proximité.

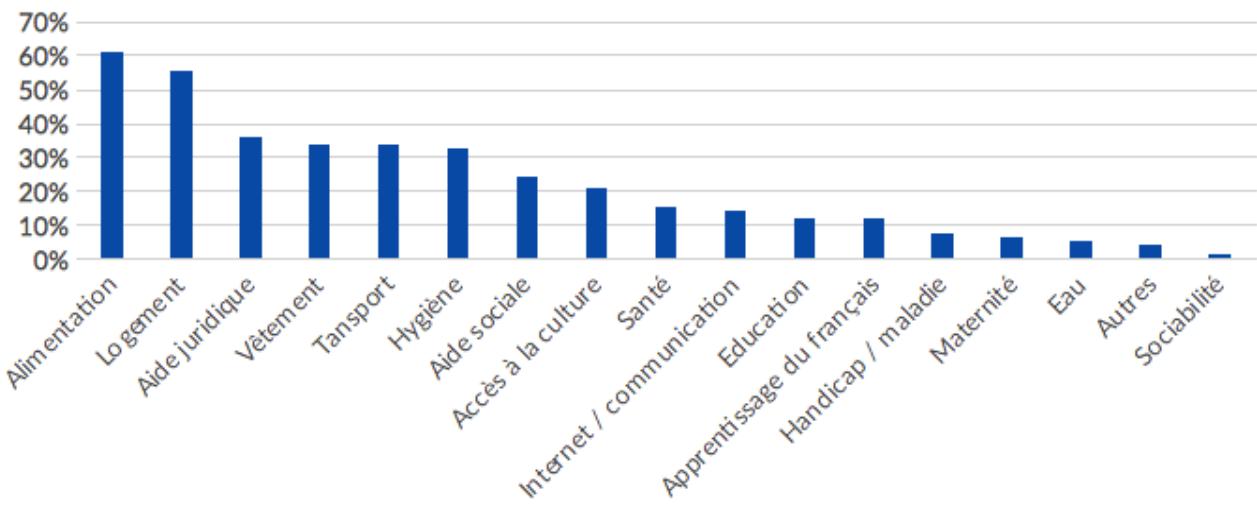
28 Dans « accès au logement » est inclus le maintien de la famille dans son logement.

“ AU SUJET DES AIDES ET ASSISTANCES SOCIALES, UNE FEMME M'A RACONTÉ QU'ELLE NE COMPRENAIT PAS LE FONCTIONNEMENT. ELLE ÉTAIT SUIVIE DANS UN CENTRE AU 1ER CONFINEMENT, QUI LUI AVAIT REMIS DES CHÈQUES SERVICE. MAINTENANT PENDANT LE 2ÈME CONFINEMENT, SON SUIVI A ÉTÉ TRANSFÉRÉ DANS UN AUTRE CENTRE. LÀ-BAS ON NE LUI A PLUS DONNÉ DE CHÈQUES SERVICE. LA DAME SE POSAIT BEAUCOUP DE QUESTIONS SUR POURQUOI ELLE NE POUVAIT PLUS EN RECEVOIR. LES CRITÈRES N'ÉTAIENT PAS CLAIRS POUR ELLE ET ELLE NE SAVAIT PAS OÙ AVOIR LES RÉPONSES QU'ON NE LUI DONNAIT PAS DANS SON NOUVEAU CENTRE.

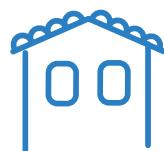
D., ENQUÊTEUR·TRICE”

H. LES AUTRES BESOINS

Sur quoi auriez-vous besoin d'aide ?



En dehors du secteur alimentaire, qui est cité comme un besoin prioritaire par 61 % des enquêté·e·s, l'enquête démontre que les familles interrogées ont d'autres besoins non couverts, liés au logement²⁸ (55 %), aux démarches juridiques (36 %), à l'habillement (34 %) et aux transports (34 %).



55% en demande d'aide D'accès au logement



36% en demande d'aide juridique

“ CE QUI M'A MARQUÉ LE PLUS LORS DES ENQUÊTES QUE J'AI PU RÉALISER, C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES QUI M'ONT DIT QUE LA SEULE CHOSE QU'ELLES VOULAIENT C'ÉTAIT DES PAPIERS. UNE FEMME M'A AINSI DIT « LA NOURRITURE, LES VÊTEMENTS, ON SE DÉBROUILLE, ON ACHÈTE MOINS. TOUT CE QUE J'ATTENDS C'EST DE POUVOIR DEMANDER MES PAPIERS. AVANT JE TRAVAILLAIS, ICI JE NE PEUX PAS. JE FAISAISS QUELQUES MÉNAGES NON DÉCLARÉS MAIS MAINTENANT AVEC LA CRISE DE LA COVID-19 ET LES CONFINEMENTS, JE NE PEUX PLUS ME DÉPLACER, LES GENS N'ONT PLUS DE TRAVAIL À ME DONNER. SI J'AVAIS DES PAPIERS, JE POURRAIS TROUVER DES MÉNAGES DÉCLARÉS, ET LÀ JE N'AURAISS PLUS BESOIN DE L'AIDE, J'ACHÈTERAISS LA NOURRITURE, LES COUCHES AVEC MON PROPRE ARGENT ». JE N'AI PAS VU UNE SEULE PERSONNE SUR CES ENQUÊTES QUI N'AVAIT PAS ENVIE DE TRAVAILLER ET QUI ÉTAIT SATISFAITE DE DÉPENDRE DE L'AIDE COMME ON L'ENTEND SOUVENT DIRE AUTOUR DE NOUS. ”

L., ENQUÊTEUR·TRICE

CONCLUSION

Cette enquête permet de mieux comprendre la situation de familles avec enfants en bas âge vivant dans le Grand Centre et dans les quartiers Nord de Marseille, pour beaucoup endettés, vivant dans un logement personnel (79 %) souvent privé et indigne. Ces ménages sont pour certains invisibilisés, comme en témoignent les difficultés d'accès à l'accompagnement social identifiées.

Il est primordial que les politiques publiques prennent en considération la diversité de situations des 10 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France. Ceci est d'autant plus urgent en cette période épidémique, dont nous ne connaissons pas encore l'ampleur des impacts économiques sur les moyen et long termes.

Les ménages enquêtés, qui vivent dans des territoires concentrant des poches de pauvreté importantes, cumulaient déjà un certain nombre de vulnérabilités avant la pandémie : familles nombreuses, familles monoparentales, personnes extracommunautaires à l'Union Européenne et à l'espace Schengen.

L'enquête confirme que ces familles sont les premières impactées sur les plans financier et sanitaire, et ce de manière violente, par l'épidémie de la COVID-19. En effet, nombre d'entre elles, qui subsistaient grâce à des activités informelles (39 % avant le confinement), ont vu leur unique source de revenus s'annuler brusquement (chute de 21 points). En miroir, les familles déclarant n'avoir aucune source de revenus, ni même les aides sociales et familiales, sont passées de 5,5 % à 18,5 %. 47 % des ménages ont mentionné être endettés, laissant présager une dégradation de leur situation sur la durée.

Les impacts de l'épidémie sur la couverture des besoins vitaux de première nécessité sont visibles. On constate une augmentation des problématiques d'accès à l'alimentation, entraînant des stratégies d'adaptation néfastes mises en œuvre par les

ménages, du fait du manque de ressources financières. 33 % des ménages interrogés ont mentionné que le nombre de repas par jour et par adulte a diminué pendant le deuxième confinement. Malgré un sacrifice notable des adultes pour subvenir aux besoins alimentaires des enfants, et le fait que ces derniers bénéficiaient souvent de la cantine scolaire lors du second confinement, 19 % des personnes enquêtées mentionnent que le nombre de repas par jour et par enfant a diminué pendant cette période.

L'indice domestique de la faim est de fait très préoccupant, avec 8 % de la population interrogée en situation d'insécurité alimentaire sévère, 37 % en situation d'insécurité alimentaire modérée et 57 % présentant un niveau de faim faible dans le ménage.

Cette enquête montre que l'aide alimentaire reçue par les familles accompagnées ne leur garantit pas un accès à une alimentation suffisante, de qualité, durable, respectant leurs préférences alimentaires et adaptée à leurs besoins nutritionnels.

En termes d'hygiène, 55 % des personnes interrogées ont mentionné manquer de lessive, 49 % de savon et 39 % de couches pendant le second confinement. Une nouvelle fois, cette situation implique des stratégies d'adaptation pouvant avoir des impacts néfastes, notamment en termes sanitaires en période épidémique, et en particulier sur les enfants en bas âge.

Le manque de données complémentaires appelle à d'autres enquêtes plus approfondies. Nous sommes pourtant en mesure d'affirmer que les personnes interrogées, accompagnées par les associations et collectifs de proximité ayant facilité l'enquête, subissent une extrême précarité financière, alimentaire et sanitaire, les rendant vulnérables au moindre choc. Sans actions coordonnées entre les acteurs institutionnels et associatifs, favorisant un accompagnement social et financier à la hauteur des enjeux, la situation de ces ménages continuera à se dégrader. Les inégalités sociales s'en trouveront renforcées et détérioreront la cohésion sociale, la santé et les finances publiques sur le long terme.

RECOMMANDATIONS

PROPOSER DES SOLUTIONS D'URGENCE MAIS AUSSI PÉRENNES, DIGNES ET ADAPTÉES AUX PERSONNES, AFIN D'ASSURER LEUR SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LEUR ACCÈS À L'HYGIÈNE.

1) RENFORCER LA COORDINATION LOCALISÉE DES ACTEURS DE L'ACCÈS À L'ALIMENTATION (INSTITUTIONNELS DÉCONCENTRÉS ET DÉCENTRALISÉS, ACTEURS ASSOCIATIFS ET CITOYENS) AFIN DE :

a. Comprendre et partager les besoins des publics déjà accompagnés : mener des diagnostics auprès des populations, mutualiser l'expérience, la littérature et les données ayant trait à ce sujet.

b. Identifier les personnes nécessitant une aide alimentaire mais n'y ayant pas accès, afin de comprendre leurs besoins spécifiques, leurs difficultés d'accès aux services disponibles et d'identifier les services manquants pour améliorer la couverture de ces besoins.

c. Se fixer des objectifs communs et définir des stratégies de réponses d'urgence et durables, à une échelle locale (municipale, secteurs, arrondissements, quartiers, en fonction des besoins des populations), temporellement définis et régulièrement partagés, dignes et adaptées aux personnes, de manière à assurer leur sécurité alimentaire et leur accès aux produits d'hygiène de première nécessité.

d. En phase de crise, faciliter l'accès à l'alimentation d'urgence et aux produits d'hygiène de première nécessité en renforçant et mutualisant l'approvisionnement, le stockage et le transfert d'aide alimentaire entre acteurs au regard des besoins.

e. Favoriser une diversité de modalités de réponse en considérant notamment l'utilisation de transferts monétaires (chèques service ou le versement d'argent) pour répondre à l'urgence. Les programmes de distributions directes doivent être associés à d'autres modalités, en fonction des profils et du parcours de chaque personne : épiceries sociales, restaurants solidaires, jardins partagés etc. C'est l'articulation des modalités qui permettra à terme, avec une reprise d'une activité économique, de sortir d'une situation de précarité.

2) RENFORCER LA COORDINATION LOCALE INTERSECTORIELLE (INSTITUTIONNELS DÉCONCENTRÉS ET DÉCENTRALISÉS, ACTEURS ASSOCIATIFS ET CITOYENS) ET L'ORIENTATION VERS LE DROIT COMMUN AFIN DE :

a. Tisser les liens entre acteurs couvrant les différents domaines et renforcer la prise en charge intégrée, éviter le non-recours et assurer ainsi une capacité conjointe de réponse aux situations les plus urgentes dans le domaine de la santé, du logement, de la formation et de l'emploi, de l'hygiène, de l'accès à un suivi social et à une aide juridique, et ainsi favoriser l'accès aux aides existantes et permettre un rattachement au droit commun.

b. Renforcer l'allez-vers commun (associatif et services sociaux), l'orientation, le suivi et la formation des acteurs afin de favoriser l'accès aux dispositifs nécessaires et adaptés aux spécificités des personnes.

c. Finaliser une cartographie commune des services à l'échelle locale (municipale, secteurs, arrondissements, quartiers) afin d'assurer une information traduite et mise à jour régulièrement, sur les procédures d'accès aux droits à destination de l'ensemble des acteurs impliqués et des personnes en situation de précarité, y compris des personnes en situation d'exil.

3) ASSURER AUX PERSONNES LEUR ACCÈS AUX DROITS OPPOSABLES :

a. Renforcer les moyens des services sociaux afin de leur permettre de faire face aux besoins croissants et faciliter la coordination avec les acteurs associatifs et citoyens.

b. Simplifier les réglementations en matière d'accès aux droits, assurer la transparence et la diffusion des conditions d'ouverture des droits opposables des usagers. Faciliter un accès inclusif à l'information et aux services existants (traduction, alternatives à la dématérialisation).

CONTACTS

Arnaud PAVY, Chargé d'Appui aux partenaires, prog.ma@fr-actioncontrelafaim.org

Axelle CUNY, Coordinatrice ACF Marseille, ct-ma@fr-actioncontrelafaim.org

Hélène QUEAU, Directrice Pays - Mission France ACF, coordo@fr-actioncontrelafaim.org

ANNEXES

ANNEXE 1: PAUVRETÉ LIÉE À UNE PRIVATION MATERIELLE

Lors des discussions préliminaires au déploiement de l'enquête, l'indicateur de pauvreté liée à une privation matérielle, utilisé par l'INSEE a été spécifiquement ajouté pour 66 des enquêtés, dans le 3ème arrondissement.

Les questions posées sont les suivantes :

Les moyens financiers de votre ménage vous permettent-ils (ou vous permettraient-ils si vous en éprouviez le besoin, si vous n'étiez pas contraint par ailleurs) : Oui/Non

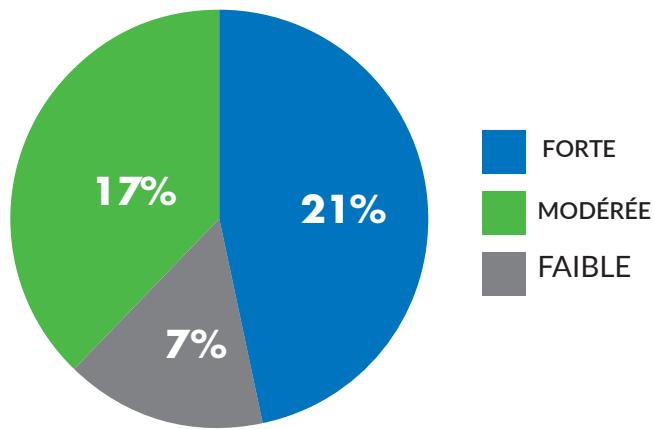
1. De manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) tous les deux jours ?
2. D'acheter des vêtements neufs (et non pas d'occasion) ?
3. De posséder deux paires de bonnes chaussures (pour chaque adulte du ménage) ?
4. De remplacer des meubles hors d'usage ?
5. De maintenir votre logement à bonne température ?
6. De recevoir des parents ou des amis, pour boire un verre ou pour un repas (au moins une fois par mois) ?
7. D'offrir des cadeaux à la famille ou aux amis une fois par an au moins ?
8. De vous payer une semaine de vacances en dehors de chez vous une fois par an?
9. De faire face par vos propres moyens à une dépense nécessaire non prévue d'un montant de 800 € ?

Les personnes répondant négativement à 3 des questions suivantes seront considérées comme étant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale²⁹.

Les réponses négatives n'ont pas nécessairement été données aux mêmes questions, ce qui indique une variété de situations au sein de l'échantillon. Ainsi,

- 97 % des répondant·e·s ne peuvent faire face à une dépense imprévue nécessaire de 800€ dans le mois;
- 89 % des répondant·e·s ne peuvent pas se payer une semaine de vacances ni remplacer des meubles hors d'usage;
- 72 % ne peuvent pas s'acheter de vêtements neuf
- 69 % sont en incapacité de recevoir des proches dans le mois et 67 % d'offrir des cadeaux aux membres de leur famille.
- 52 % des ménages ne peuvent manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) tous les deux jours
- 48 % peuvent maintenir leur logement à « bonne » température³⁰.

Les réponses sont typiques de ménages avec une économie fragile, le principal poste de dépense pour les ménages interrogés est le loyer. **Les dépenses imprévues sont un risque énorme qui peut faire basculer un ménage dans l'endettement, qui est déjà fortement courant dans l'échantillon interrogé.** Les aides sociales sont indispensables, tout comme l'aide alimentaire via différentes modalités, pour que ces ménages arrivent à subvenir au minimum des dépenses nécessaires pour vivre.



En calculant l'indicateur de façon global pour tous les ménages, les résultats sont là aussi parlant comme l'indique le graphique ci-dessous.

Le calcul a été fait selon l'échelle suivante :

- Faible : de 0 à 3 défauts de moyens financiers pour faire face aux questions posées ;
- Modérée : de 4 à 6 défauts de moyens financiers ;
- Forte : de 7 à 9 défauts de moyens financiers.

Les résultats sont très alarmants, ils montrent que 21 % des personnes interrogées ont répondu par la négative aux 9 questions posées, se retrouvant dans une situation de pauvreté en condition de vie forte. Outre les problématiques d'accès à l'alimentation, la précarité financière des personnes interrogées est alarmante. Les distributions sont « un coup de pouce » qui permet d'étaler les dépenses du ménage ou de pouvoir acheter d'autres biens de premières nécessités, mais ne répondent que partiellement au manque de ressources financières des ménages interrogés.



29 B. MAITRE, B. NOLAN, C.TWHELAN « L'indicateur EU2020 de suivi de la pauvreté et de l'exclusion : une analyse critique » *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE* N° 469-470, 2014

30 Il est important de noter ici que certaines personnes habitent dans des bâtiments avec un chauffage centralisé limitant le froid mais augmentant le montant des factures. Par ailleurs, que l'enquête a été conduite au début d'un hiver assez clément ce qui peut expliquer que certains ménages ne se soient pas encore inquiétés du chauffage ou ait peu l'habitude d'y recourir au global.

ANNEXE 2 : COMPOSITION DU KIT HYGIÈNE



Kit hygiène de base « bébé et accompagnants » de l'action "Massilia couches system 2" (ACF et AOUF) :

- 200g de savon
- 400g de lessive
- 1 ou 2 paquets de couches (entre 40 et 100 couches, quantités différentes en fonction de l'âge du bébé et des approvisionnements)
- 1x gel hydro-alcoolique de 75ml
- 5x masques chirurgical
- 1 gel Mixa bébé et un shampoing bébé
- 1 paquet de serviette hygiénique
- 1 cabas